

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 16 février 2018

I - Pôle Administration générale

Secrétariat Général/Direction Générale

- 1.1 - Création du Conseil Economique Social et Environnemental Local de la ville de La Garenne-Colombes et fixation de sa composition
- 1.2 - Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal
- 1.3 - Association Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) sur le territoire de Paris Ouest La Défense - Désignation d'un représentant de la commune et de son suppléant - Approbation de la convention d'objectifs

Juridique, Marchés Publics

- 1.4 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à l'entretien des espaces verts de la commune de La Garenne-Colombes
- 1.5 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché relatif à la maintenance, l'entretien et la collecte d'horodateurs implantés dans la ville de La Garenne-Colombes
- 1.6 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché relatif aux travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement dans les bâtiments communaux de La Garenne-Colombes
- 1.7 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune de La Garenne-Colombes et l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense

II - Pôle Ressources

Finances

- 2.1 - Remboursement de frais liés à des procès-verbaux pour stationnement gênant
- 2.2 - Convention de prise en charge provisoire des dépenses et recettes des compétences métropolitaines transférées à la Métropole du Grand Paris
- 2.3 - Rapport commun aux délibérations budgétaires
- 2.4 - Taxe d'aménagement - majoration du taux à 20%
- 2.5 - Gestion active de la dette
- 2.6 - Modification de l'autorisation de programme et de crédit de paiement (AP/CP n°2015-01) pour la réalisation de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) des établissements recevant du public de la commune de La Garenne-Colombes
- 2.7 - Création de l'autorisation de programme et de crédit de paiement (AP/CP) pour les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments communaux
- 2.8 - Création de l'autorisation de programme et de crédit de paiement (AP/CP) pour l'aménagement de la place de la Liberté
- 2.9 - Création de l'autorisation de programme et de crédit de paiement (AP/CP) pour l'aménagement de la rue Gustave Rey
- 2.10 - Convention d'objectifs triennale entre la commune de La Garenne-Colombes et l'Association « Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de La Garenne-Colombes » pour la période 2018-2020

Direction des Ressources Humaines

- 2.11 - Personnel communal – Avenant de prorogation des conventions de mise à disposition de services entre l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense et la commune de La Garenne-Colombes
- 2.12 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois

III - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture et Sports

- 3.1 - Approbation des tarifs des entrées au Théâtre de La Garenne pour la saison culturelle 2018-2019
- 3.2 - Programmation culturelle de l'auditorium de la Médiathèque municipale : approbation du règlement général de fonctionnement
- 3.3 - Approbation des tarifs des entrées à l'auditorium de la Médiathèque municipale pour la saison culturelle 2018-2019

IV - Pôle Services Techniques

Voirie, Propreté, espaces verts

4.1 - Avenue Colombier Bernard :

Aménagement urbain

4.2 - Cession à la SEM de La Garenne-Colombes des lots 10 et 21 dépendant de la copropriété du 35 rue de l'Aigle, des lots 19 et 39 dépendant de la copropriété du 1/11 rue Yves Le Caignard et des lots 14 et 20 dépendant de la copropriété du 5 bis rue du Transvaal - prorogation du délai de condition résolutoire

4.3 - ZAC des Champs-Philippe - Acquisition amiable de la propriété sise 90 rue Sartoris, cadastrée G n°71

4.4 - ZAC des Champs-Philippe - Acquisition amiable de la propriété sise 55 rue Jules Ferry, cadastrée D n°205

4.5 - ZAC des Champs-Philippe - Cession d'une emprise foncière 82-84 rue Sartoris à La Garenne-Colombes

4.6 - Régularisation SMABTP (SNC LGC-BKB)

V - Divers

5.1 - Décisions

5.2 - Questions orales

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20 heures 34, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de la Garenne-Colombes.

M. le Maire

Bonsoir, Mesdames et Messieurs.

Nous allons commencer ce Conseil municipal. Je vous souhaite la bienvenue.

Auparavant, je vous souhaiterais vous proposer que nous observions une minute de silence à la mémoire du colonel Beltrame dont les hommages nationaux ont été rendus hier par le Président de la République. Nous avons respecté une minute de silence à la mairie en fin de matinée en même temps que la cérémonie se déroulait aux Invalides. Le Conseil municipal étant organisé le lendemain, je vous propose donc de vous lever pour une minute de silence.

(Une minute de silence est observée.)

Je vous donne lecture des délégations de vote. Mme Raimbault, qui est souffrante, donne délégation à M. Perrée, M. Dubois à Mme Fommarty, M. Pinta à M. Butet, Mme De Bellabre à M. Zacaropoulos, M. Citerne à Mme Legendre, Mme Michelet à M. Dransard. M. Autain arrive en retard et donne délégation, en attendant, à Mme Luciot. M. Grenard à Mme Paillard, M. Dagràs à M. Martin-Chauffier. Voilà pour les délégations de vote.

Secrétaire de séance, j'ai reçu la candidature de Mme Gaillabaud. Elle est donc secrétaire de séance.

Nous passons aux points inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 16 février 2018

M. le Maire

L'approbation du procès-verbal du dernier Conseil du 16 février. Y a-t-il des remarques ?

Pas de remarques, pas de questions. Puis-je considérer qu'il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention ? Il est adopté. Merci.

I - Pôle Administration générale

Secrétariat Général/Direction Générale

1.1 - Création du Conseil Economique Social et Environnemental Local de la ville de La Garenne-Colombes et fixation de sa composition

M. le Maire

Le premier point inscrit à l'ordre du jour est la création d'un Conseil économique, social environnemental local de la ville de La Garenne-Colombes. Il s'agit d'un sujet que nous avons déjà évoqué dans cette enceinte, qui a fait l'objet d'un certain nombre de discussions des uns et des autres, et de propositions également. Je remercie tous ceux qui ont participé au débat pour le temps qu'ils y ont consacré. Il vous a été communiqué un document qui est le fruit d'un certain nombre de remarques des uns et des autres.

Le Conseil économique social et environnemental, ce sont 55 membres au plus, avec des membres de droit, répartis dans des collèges thématiques. Les modalités sont précisées dans un règlement intérieur. Les membres du Conseil économique et social siègent pour une durée de 3 ans.

Je vous proposerai donc de me dire ce que vous pensez de cette proposition de règlement, en sachant qu'ensuite, il faudra que nous allions chercher les candidatures. Évidemment, les uns et les autres, nous ferons en partie comme nous l'avons fait pour d'autres structures de concertation. Vous êtes invités à faire acte de candidature à un certain nombre de gens que vous connaissez, qui sont intéressés, qui seraient intéressants et qui auraient du temps disponible pour la chose publique, ou à nous faire savoir les personnes que vous croyez intéressantes et intéressées que nous pouvons contacter nous-mêmes pour les membres qui résident à La Garenne-Colombes. Nous allons, de notre côté, faire un appel à candidature public *via* le site de la Ville dans les jours et semaines qui viennent. L'idée est qu'il faudrait que la première réunion ait lieu à la rentrée scolaire prochaine.

Voilà sur le Conseil économique et social. Il faut en attendre une utilité très importante qui est celle à la fois d'être un organe qui va étudier et donner un avis consultatif sur les grands dossiers de la Ville de La Garenne et qui pourra aussi être cet organe qui sera générateur de propositions, un peu, comme à l'échelon des quartiers, ce que peuvent être les comités de quartier, ou même un certain nombre d'associations. C'est également un endroit où nous allons pouvoir intéresser à la chose publique des hommes et des femmes qui n'ont pas cette immense chance d'appartenir au Conseil municipal de La Garenne et qui veulent toutefois participer à l'action publique. Bref, un outil de démocratie participative.

Avez-vous des questions, des remarques sur ce sujet ?

Je vous en prie, Madame.

Mme Courty

Nous souhaitons revenir sur le contexte et la création du CESEL qui est une bonne initiative, qui visait à répondre à des attentes de démocratie locale et à un modèle d'exercice plus participatif. Aujourd'hui, nous sommes surpris, en tout cas interpellés, sur la proposition qui est faite. Nous avons été consultés, mais la consultation qui nous a été faite a été extrêmement courte. La consultation a été exclusivement à sens unique par l'intermédiation de Mme Gaspard. Il nous a été demandé de nous exprimer sur cette initiative, ce que nous avons fait. Nous avons manifesté notre intérêt et notre engagement à nous inscrire dans la démarche. Sur les propositions que nous avons formulées alors, nous n'avons eu aucune réponse, aucun dialogue, aucun partage de vue, ce qui nous semble aller à l'encontre du fondement même de ce projet.

Aujourd'hui, après plusieurs mois sans son ni image, on nous propose un modèle qui descend de manière unilatérale, sans dialogue, et qui est pour nous décevant dans la mesure où il efface complètement les propositions que nous avons formulées, dans la dimension prospective que nous avons demandée pour que le CESEL soit une instance de projection dans la ville sur le long terme, l'approche transverse que nous avons également recommandée dans des choix de thèmes et de collèges qui balaieraient l'ensemble de l'organisation et de la gestion de la municipalité, d'autant plus que des catégories aujourd'hui sont bien balisées à l'échelon national et auraient pu être un moyen d'articuler l'échelon local et national, telle que la transition numérique ou encore la transition énergétique ou écologique.

Les 4 collèges proposés, à savoir les espaces publics et l'aménagement urbain, les familles, solidarité, éducation, loisirs, vie économique, emploi, environnement et développement durable, nous semblent bien trop proches des catégories de gestion ordinaires de la ville, d'autant plus qu'ils peuvent être dedans entre eux. L'aménagement urbain peut relever d'une politique environnementale et de développement rural. La solidarité est une dimension incontournable du développement durable. Aujourd'hui, le manque de dialogue dans la méthode, malgré notre expression manifeste initiale d'y contribuer, le manque de vision et d'ambition et le manque de précision sur les profils qui siégeront – nous avons également formulé des recommandations sur la nécessaire diversité des profils (*inaudible**) respect de la parité –, tout cela n'apparaît pas dans le règlement, n'est pas signalé. Nous marquerons notre regret, le manque d'ambition sur la vision et ce qui est finalement proposé.

M. le Maire

Merci, Madame.

Monsieur Campion.

M. Campion

On partage en grande partie ce qui vient d'être dit avec quelques points concrets dans le règlement intérieur qui nous paraissent ne pas aller. La parité n'est pas inscrite, même si elle le sera peut-être de fait. Le caractère non partisan n'est pas assuré *via* les anciens maires et la possibilité de certains élus d'y re-renter. Il n'y a pas d'accès automatique pour le public aux rapports. Cela pourra être publié, mais pas forcément.

Ensuite, on avait discuté du fait que les moyens sont quelque chose d'assez important. Dans d'autres cas, cela a d'ailleurs dégénéré dans l'autre sens. Là, on est *a minima*, c'est-à-dire que tout est fonction du bénévolat des services administratifs. Il n'y a pas de budget, il n'y a pas d'interface clairement identifiée entre les services administratifs et le Conseil.

Cela partait d'une bonne idée, mais nous sommes déçus.

M. le Maire

Madame ?

Mme Naturel

Je rejoins ce que viennent de dire mes collègues. Dans l'idée, j'aurais été favorable, puisque c'est un outil formidable de participation citoyenne pour les Garennoises et les Garennois qui veulent être volontaires dans la construction du vivre ensemble à La Garenne. J'avais

émis la proposition d'une parité stricte qui n'a pas été reprise dans le règlement intérieur. On aurait pu rajouter aussi la proposition d'un respect strict de la parité dans des catégories d'âge données en fonction des chiffres Insee, ce qui aurait permis une réelle représentation de la diversité garennoise. Cela aurait pu donner 15 % de sièges pour les personnes entre 15 et 25 ans, 33 % des sièges réservés aux 25-40 ans, 36 % des sièges réservés aux 40-65 ans, et 16 % des sièges qui seraient réservés aux plus de 65 ans. Pour aller dans le sens de cette diversité, j'aurais été assez pour abaisser l'âge à 16 ans, puisque ce sont des sujets qui concernent l'avenir des jeunes, et je trouvais important qu'ils puissent participer à cette démarche citoyenne.

Je trouve le mode de sélection vraiment trop sélectif. C'est une démarche qui, dans la théorie, semble ouverte, mais dans la pratique que l'on nous présente ce soir, a l'air assez verrouillée. Choisir sur une base d'un CV ou d'une lettre de motivation, je trouve que c'est un frein à la dynamique de cette démarche démocratique. Cela risque d'être à l'encontre du principe même de cette démocratie réelle.

Merci.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il encore des commentaires positifs comme ceux-ci ? Non ?

Je ne sais pas quoi vous dire. Je suis assez déçu de l'utilisation du Conseil municipal comme un lieu de théâtre. D'abord, j'entends : « nous n'avons pas été concertés ». Je vous rappelle que vous avez été conviés à une réunion avec ma directrice de cabinet en septembre. Celle-ci s'est entretenue avec vous dans le cadre de deux réunions : une avec Mme Naturel, avec Mme Courty, M. Duclos, une autre avec M. Conway et M. Champion. On vous a distribué des documents pour travailler. Une seconde réunion avait été calée le 23 septembre. Vous avez annulé cette réunion parce que vous vouliez travailler cette question « avec les élus ». Au dernier Conseil municipal, j'ai demandé où cela en était. On s'est aperçu que cela n'avait pas lieu.

J'observe que, d'un côté, Madame Courty, vous nous dites « j'ai fait cette proposition, cela n'a pas été accepté, c'est scandaleux ». Si je comprends bien, si l'on n'accepte pas vos propositions – vous avez une drôle de vision de la démocratie et du dialogue –, c'est scandaleux.

Mme Courty

Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. le Maire

Si, Madame, c'est ce que vous avez dit. On le verra, ce n'est pas un problème.

Sur la composition du CESEL, vous avez souhaité ne pas la figer, c'est fait. On a mis un nombre maximum, mais pas un nombre minimum. Sur la qualité des membres, vous avez souhaité faire un appel à candidatures et aux personnes avec lesquelles nous travaillons. C'est fait.

Sur l'organisation, Monsieur Champion, je vous invite, puisque manifestement, vous n'avez pas eu le temps, à lire le règlement intérieur qui est soumis à votre vote. Vous verrez que des moyens sont mis à disposition. C'est marqué, donc je ne sais pas où vous avez vu qu'il n'y avait pas de moyens. Il y a tout un article sur le sujet d'ailleurs.

Sur les groupes de travail, vous avez demandé une approche large ; on a fait 4 groupes de travail. On a l'impression que s'il n'y a pas un groupe de travail qui s'appelle « développement durable », rien ne fonctionne. Pardon, mais pour moi, le développement durable, on le trouve partout. C'est d'ailleurs plutôt moderne comme approche, plutôt que catégorisation : « Toi, tu es développement durable, et toi, tu ne l'es pas ». Je suis développement non durable ?

Au-delà, je trouve que ce n'est pas très honnête de faire cette déclaration en Conseil municipal alors qu'on vous a donné les moyens de travailler, on vous a proposé de travailler, on vous a demandé vos propositions, et vous n'avez pas joué le jeu. C'est le vrai sujet. C'est facile ensuite de dire « je ne suis pas d'accord ». Acte. Nous, on va le faire. Si vous voulez le faire, vous êtes toujours les bienvenus, je le ferai avec plaisir. Je ne suis pas rancunier. Si cela commence comme cela, je ne veux pas me retrouver avec les mêmes réunions absurdes où un certain nombre de conseillers municipaux font leur numéro devant des citoyens dans certaines commissions consultatives. On est là pour faire avancer la chose, pas pour avoir des postures.

Je suis surpris et peiné de voir que quelques-uns que je pensais peut-être plus sérieux dans leur engagement se prêtent à des jeux de théâtre. Comme quoi, on en apprend tous les jours.

On va passer au vote si je comprends bien ?

Monsieur Conway, vous attendez que tout le monde ait parlé pour parler.

M. Conway

Vous faites des commentaires. Permettez-nous d'y répondre.

M. le Maire

Vous n'avez pas pris la parole, donc je ne sais pas ce que vous pensez.

M. Conway

Je suis tout à fait d'accord avec ce qui est dit. En revanche, je peux faire des commentaires sur vos commentaires.

M. le Maire

Oui, vous pouvez.

M. Conway

Vous dites que, sous prétexte que nos propositions n'auraient pas été retenues, on serait vexé, et que si l'on ne vote pas comme on veut, on vote forcément contre, etc. Je rappellerai simplement que la demande logique d'un groupe de travail, quand des propositions ne sont pas retenues, c'est d'expliquer pourquoi et de faire un retour. On n'a pas eu ce retour.

M. le Maire

Je vous interromps. M. Autain rentre en séance.

M. Conway

Permettez-moi, je ne vous ai pas interrompu.

M. le Maire

J'annonçais qu'un conseiller municipal entrait en séance. C'est mon rôle, pardon.

M. Conway

Je continue.

M. le Maire

Monsieur Conway, je ne vous ai pas interrompu. Le règlement me pousse à devoir annoncer quand un conseiller municipal entre en séance, ce que je fais. Allez-y, vous avez la parole.

M. Conway

Sur la proposition pas retenue, le fait qu'il n'y ait pas de retour n'est pas le reflet d'un débat démocratique entre une proposition et des amendements. Vous dites que le 23 septembre, on aurait arrêté la réunion, on n'aurait pas joué le jeu, on fait notre numéro, on prend des postures. Ce sont des phrases que vous utilisez régulièrement quand les gens ne sont pas d'accord avec vous.

M. le Maire

Vous avez annulé vous-même la réunion, Monsieur.

M. Conway

Vous caricaturez notre position.

Le 23 septembre, quand on a dit que c'était important que l'on travaille cela ensemble, avec des élus de la majorité également, Isabelle Gaspard a répondu « je vais voir cela » en disant que ce n'était pas prévu initialement. On n'a pas eu de nouvelles.

Quand vous faites votre classement entre des élus plus sérieux ou moins sérieux les uns que les autres, c'est votre jugement. Tous autant que nous sommes, nous représentons les Garennois, chacun avec sa sensibilité.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Conway.

On va donc passer au vote malheureusement.

Qui est contre ? 5. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

1.2 - Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

M. le Maire

Le point suivant est la modification du règlement intérieur du Conseil municipal. C'est simplement l'adaptation du règlement intérieur à la présence de ce que l'on vient de voter.

Y a-t-il des remarques particulières ? Non, j'imagine.

Qui est contre ? 5. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci. Unanimité moins 5.

1.3 - Association Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) sur le territoire de Paris Ouest La Défense - Désignation d'un représentant de la commune et de son suppléant - Approbation de la convention d'objectifs

M. le Maire

Le point suivant, c'est à M. Perrée de prendre la parole, c'est cela ?

C'est Mme Gaillabaud.

Mme Gaillabaud

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir à tous.

Le besoin d'isolation et de rénovation pour consommer moins d'énergie dans les logements est un enjeu primordial pour les habitants de notre territoire. Trois quarts des logements sont construits avant 1990, dont 57 % avant 1975. Or, la consommation énergétique des logements est le premier poste de consommation d'énergie, soit 42 % de la consommation totale. Dans ce droit-fil, l'objectif de rénovation fixé par la loi pour la transition énergétique se décline pour notre territoire, le POLD, à 1 814 logements par an, soit autant de logements à rénover identifiés comme des passoires énergétiques.

Ainsi, à l'initiative des collectivités et du territoire et dans le cadre de notre futur plan Climat Air Energie, il a été prévu de créer une ALEC, c'est-à-dire une Agence locale de l'énergie et du climat, dont le périmètre d'action sera tout le territoire du POLD. Organisation indépendante, autonome, à but non lucratif, cette association doit permettre de répondre à la demande croissante de la population et à la nécessité d'augmenter le rythme des rénovations énergétiques et des logements au sein du POLD. Cela regroupera deux services : un espace info énergie en charge de l'accueil et de l'information à destination des habitants, qu'ils soient en logement individuel ou en copropriété – cela sera gratuit –, mais également un service d'accompagnement poussé pour des projets de rénovation énergétique avec, de ce fait, une participation financière des porteurs de projet.

Sont prévus pour financer cette entité des subventions du POLD, de l'Ademe, de la Région, du mécénat, des forfaits d'accompagnement facturés aux particuliers et aux copropriétés, de la valorisation des certificats d'économie d'énergie issus des projets de rénovation.

Enfin, cette entité sera présidée et administrée par les élus du POLD et des villes qui la composent. Pour ce faire, je vous propose donc que la Ville de La Garenne devienne membre fondateur de l'ALEC, de désigner un représentant titulaire ainsi qu'un suppléant au sein de l'association, d'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir dans l'ALEC et d'autoriser M. le Maire à signer cette convention lorsqu'elle sera exécutoire, ainsi que tout acte y afférent.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions à Mme Gaillabaud ?

Monsieur Campion.

M. Campion

On trouve que c'est une bonne initiative. C'est *a minima* quand même. Je regrette un peu que le POLD fasse cela *a minima*. À titre de comparaison, j'ai essayé de trouver une ALEC équivalente, il y en a une : le Grand Paris Seine Ouest Energie, qui existe depuis 2008 et comporte les villes du sud du département. Pour un tiers d'habitants en plus, ils ont un budget 2 fois supérieur. Je sais bien que les moyens, ce n'est pas une fin en soi, mais à population identique, on devrait avoir un budget 3 fois plus important. Il y a 2,5 ETP prévus, ce qui veut dire que l'on n'est même pas sûr d'avoir une personne à temps plein pour les deux grands sujets qui sont les collectivités et les particuliers. C'est bien, mais le POLD pourrait mieux faire. On votera pour.

M. le Maire

Merci.

Madame Courty.

Mme Courty

La création de cette agence est bonne dans la mesure où c'est une mesure concrète et opérationnelle. J'avais une question par rapport à l'intervention de Mme Gaillabaud. Vous dites qu'il vise à agir exclusivement sur les bâtiments identifiés comme passoires énergétiques. Or, le chantier de la rénovation énergétique des bâtiments est beaucoup plus large. La lutte contre la précarité énergétique est aujourd'hui un des champs qui est le mieux balisé, sauf qu'il y a un ventre mou énorme qui est celui de l'habitat collectif plus largement, notamment dans l'ancien. C'est un chantier énorme et compliqué, parce que les décisions de rénovation relèvent de décisions individuelles de particuliers. Notre attention était sur le rôle que les villes et le territoire peuvent jouer dans l'agence pour véritablement jouer leur rôle d'accompagnement, pas simplement informatif, mais également d'impulsion pour amener les gens à prendre la décision de s'engager dans une démarche de rénovation. Il y a un travail énorme à opérer avec les copropriétés.

Aujourd'hui, les deux services proposés, l'information, oui, mais l'information plus proactive, parce que le deuxième service, c'est l'accompagnement aux projets. On est sur des populations de gens qui sont déjà convaincus. L'action est comment on touche les gens qui ne sont pas encore dans la prise de décision, d'autant plus que la décision d'engager des travaux de rénovation est complexe, parce qu'elle est propice aux incertitudes des dispositifs d'aide de financement qui existent mais qui évoluent énormément (les crédits d'impôts), à l'incertitude sur la nécessité d'agir, notamment l'urgence à agir, l'incertitude sur la durée des travaux et l'impact dans l'utilisation du logement et de l'immeuble dans la vie quotidienne, l'incertitude sur le bénéfice réel au-delà du bénéfice pécuniaire en termes de confort, de santé et de sécurité, l'incertitude sur l'expertise et la qualité des artisans, parce qu'il y a eu des scandales à répétition.

Notre souhait est que cette agence puisse répondre concrètement, dans le quotidien, à ce que les gens s'engagent, puisque tout l'enjeu est de massifier. Pour les artisans et les professionnels à qui l'on a promis depuis des années qu'ils auraient énormément d'activité, cela tarde à venir. Ils s'engageront véritablement dans des pratiques d'excellence de rénovation une fois qu'ils auront la masse critique nécessaire. Il y a tout ce travail de labellisation d'un tissu local d'artisans pour mettre les propriétaires et les gens en confiance qui est à réaliser.

M. le Maire

Merci, Madame.

Avez-vous lu la convention, Madame ? Tout ce que vous avez dit est dans l'article 3.

Mme Courty

Je réagissais à l'intervention de Mme Gaillabaud.

M. le Maire

Tout ce que vous avez dit est dans l'article 3 de la convention. Cela tombe bien, nous sommes d'accord.

Mme Gaillabaud

Je voulais préciser que le futur directeur de l'ALEC était en cours de recrutement. C'est lui qui établira toutes les priorités avec les membres élus du POLD. Bien évidemment, on fera cela, mais dans un premier temps, il faut créer cette ALEC et, dans un deuxième temps, on fera les actions que vous avez préconisées.

M. le Maire

Merci beaucoup.

On va passer au vote s'il n'y a plus de remarque.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci beaucoup.

Le point suivant, c'est Mme Legendre.

Mme Legendre

Bonsoir.

Une procédure...

M. le Maire

Excusez-moi. Pour l'ALEC, on adhère, mais il faut aussi désigner le titulaire et le suppléant. Comme titulaire, j'ai reçu la candidature de Mme Gaillabaud, et comme suppléant, de M. Perrée. Il faut aussi que l'on désigne le titulaire et le suppléant.

Y a-t-il d'autres candidats à être titulaire ou suppléant pour l'ALEC ? Pas d'autres ? Puis-je considérer que l'on ne vote pas par bulletin secret ? Personne ne s'y oppose. On vote à main levée pour ces 2 candidats.

Y a-t-il des oppositions à M. Perrée comme suppléant ? Unanimité, merci.

Sur Mme Gaillabaud comme titulaire, y a-t-il des oppositions ? Merci beaucoup.

Juridique, Marchés Publics

1.4 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à l'entretien des espaces verts de la commune de La Garenne-Colombes

M. le Maire

Madame Legendre, je vous redonne la parole.

Mme Legendre

Une procédure de mise en concurrence par appel d'offres ouvert a été lancée pour l'entretien des espaces verts de la commune de La Garenne-Colombes. Le présent accord-cadre mono-attributaire comporte 3 tranches conditionnelles : le square Binet, le square des Bleuets et la place de la Liberté. La Commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 15 mars, a permis l'analyse des deux offres qui nous étaient parvenues et a fait apparaître que celle de Quesnot Paysage était la plus avantageuse.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le choix de M. le Maire de lancer une consultation sur appel d'offres ouvert relatif à l'entretien des espaces verts de la commune de La Garenne-Colombes et d'autoriser M. le Maire à signer l'appel d'offres ouvert avec la société Quesnot Paysage pour un montant comprenant une partie forfaitaire constituée de l'offre de base, soit 112 242,40 euros TTC, les 3 tranches conditionnelles correspondant à 14 838 euros TTC et une partie unitaire d'un montant annuel compris entre 0 et 150 000 euros hors taxes, ceci pour une durée d'un an reconductible 3 fois par période de 12 mois.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions à Mme Legendre ?

Monsieur Champion, je vous en prie.

M. Champion

C'était juste une précision. Dans l'analyse des offres, le candidat qui a été retenu, il est marqué : « pour la lutte antiparasite, utilisation des produits les moins nocifs possible, biologiques de préférence ». Dans un autre document, il y a qu'ils utilisaient ceux qui sont uniquement autorisés. Depuis le 1^{er} janvier, on n'a plus le droit d'utiliser des produits phytosanitaires, à part une liste fermée. Les deux choses me semblaient contradictoires. Je voulais donc avoir la précision là-dessus.

M. le Maire

On est à zéro « phyto ».

M. Champion

L'expression est : « les produits les moins nocifs possible ». Il me semble que, dans le texte, c'est « les produits sans danger ». Ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. le Maire

Vous savez qu'à La Garenne on a une politique de zéro « phyto ». Premier point.

Deuxième point, je suis beaucoup moins spécialiste que vous sur toutes ces questions. Toutefois, mon très faible vernis médical me laisse penser que... Je ne sais pas s'il existe des produits absolument pas nocifs. Le moins nocif possible me semble pouvoir être grammaticalement et syntaxiquement défendu.

Y a-t-il d'autres questions à Mme Legendre ? Pas d'autres ?

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

1.5 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché relatif à la maintenance, l'entretien et la collecte d'horodateurs implantés dans la ville de La Garenne-Colombes

M. le Maire

Le point suivant, M. Dransart va vous parler d'horodateurs.

M. Dransart

Je vais vous parler du marché relatif à la maintenance, la collecte et l'entretien des horodateurs. Pas grand-chose de particulier, si ce n'est que l'on tient compte de la récupération des horodateurs qui étaient anciennement gérés par SPIE dans le cadre du contrat du parking. Nous tenons compte aussi de l'évolution du stationnement cette année, mais aussi éventuellement des années à venir. C'est pour cela que, dans le marché, on a une fourchette avec une partie fixe et une partie variable de 0 à 300 000 euros qui permet de nous prémunir de toutes les éventuelles augmentations de stationnement et d'horodateurs. C'est la société Urbis Park qui a été retenue. C'est la seule qui s'est présentée, mais ce n'est pas une inconnue, puisque c'est celle que SPIE utilisait dans le cadre de son contrat, donc elle connaît déjà La Garenne. De plus, on a réussi à avoir moins cher qu'avant, donc c'est tout bénéfice pour la Ville.

M. le Maire

Merci infiniment.

Des questions à M. Dransart ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Dans la tribune que l'on avait écrite en novembre dernier, on avait souhaité que les Garennois soient associés à la réflexion sur les rues devenant payantes à La Garenne-Colombes. À l'occasion de cette Commission d'appel d'offres, nous avons eu le plan d'implantation des horodateurs sur La Garenne. Cette implantation a été, nous a-t-on dit, notamment fondée sur le résultat de l'exploitation de la consultation en ligne. Dans cette même tribune de novembre, on avait souligné le fait que recourir à ce questionnement en ligne s'exposait à des résultats interprétables selon les idées reçues de la municipalité. On peut le voir à travers cette consultation qui a été mal construite. Je vais vous illustrer quelques biais là-dessus.

D'abord, il faut savoir qu'il y a eu 124 participants à ce questionnement en ligne. La question qui était posée était l'extension du stationnement payant, donc on n'a, à aucun moment, abordé la zone bleue comme solution alternative. Sur l'extension, des réponses ont été faites en disant : il faut étendre sur la rue de l'Arrivée et l'avenue Joseph Froment. Or, ces rues étaient déjà payantes. Il y a des réponses un peu surprenantes sur l'extension. Ou sur des rues très longues. Quelle partie de la rue est concernée quand vous avez rue du Château, avenue Foch, Médéric, etc. ? Vous avez des exploitations des résultats qui sont contradictoires. Par exemple, vous avez 13 personnes qui se prononcent pour le stationnement payant rue du Château. En réalité, elle n'est pas payante. Vous avez 7 personnes qui s'expriment sur la rue Raymond Ridet qui est parallèle à la rue du Château ; cette rue est devenue payante.

D'une manière générale, il y a une absence de vision globale et partagée. Vous avez beaucoup de Garennois qui ressentent, dans les quartiers où il y a une tension sur le stationnement, que la carte résident payante (24 euros) est une nouvelle taxe, alors qu'une zone bleue aurait répondu au même objectif de lutter contre le stationnement des communes éventuellement parasites voisines.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il d'autres interventions, remarques ? Pas d'autres ?

Monsieur Conway, je ne sais pas trop quoi vous répondre. Quand on ne fait pas d'enquête, ce n'est pas bien. Quand on en fait une, on la fait mal. On est aussi responsable des « mauvaises » réponses faites par les Garennois. Si certains répondent qu'il faut rendre payantes des rues qui le sont déjà, nous ne sommes pas responsables. Cette enquête a été un outil parmi d'autres. Il n'y a pas de tyrannie du sondage. On essaye de travailler au mieux. Nous avons décidé d'interroger les Garennois comme nous avons décidé nous-mêmes de travailler. Cela a été un des éléments de jugement parmi d'autres.

Deuxième point, je n'aurais pas été inintéressé par le fait de connaître vos propositions. Je n'ai pas souvenir d'avoir reçu vos propositions à l'époque sur les rues à mettre en stationnement. Il n'y a pas de malice dans ce que je dis, c'est une réalité.

Troisième point, j'avoue que je ne sais plus ce que vous pensez. Seriez-vous favorable à ce que l'on étende totalement le stationnement payant ? C'est une vraie question.

M. Conway

C'est une vraie question, mais vous la posez mal.

M. le Maire

Je n'ai vraiment pas de chance ce soir.

(Rires.)

M. Conway

Je suis pour étendre sur toute La Garenne la zone bleue. Vous traduisez stationnement payant, je traduis zone bleue. Ce n'est pas la même chose, mais cela a le même but de faire rentrer les voitures dans leur garage quand il y a un garage, et de ne pas mettre une nouvelle taxe pour un service déjà rendu et payé par les impôts.

M. le Maire

Si les gens dépassent le temps de la zone bleue, que se passe-t-il ?

M. Conway

Ils payent une amende. Le fameux forfait de dépassement est encore plus facile à calculer, parce que vous n'avez pas à déduire un temps partiel. Vous déduisez 0 et vous appliquez le forfait post-stationnement.

Vous demandez quelle est ma position ; elle est très claire. Vous avez des endroits où il faut faire du stationnement payant, parce qu'il y a des commerces, il faut une rotation beaucoup plus rapide, etc. Il y a une batterie de mesures possibles. Quand vous aviez, au moment des discussions sur le stationnement, dit que la zone bleue était difficile parce que les gens n'avaient plus leurs cartons, etc., on a vu que vous l'avez fait sur les Champs-Philippe et que c'était faisable.

M. le Maire

Vous vous souvenez combien coûte une journée de paiement en stationnement longue durée pour un résident ?

M. Conway

Je crois que c'est 8 heures et 4 euros.

M. le Maire

Non. Une journée complète, quand vous êtes stationnement résident, c'est un euro par jour.

M. Conway

Résident.

M. le Maire

On s'est mal compris.

La question que l'on peut se poser, si l'on met des disques, c'est comment surveille-t-on cela ? Si l'on met des disques, on surveille en faisant passer des gens. Selon vous, comment se fait la rémunération de ces gens ? Il y a bien un équilibre économique à trouver. On n'est pas dans un monde abstrait où les choses seraient gratuites. Au fond, ce que nous avons choisi, c'est une très faible somme à payer par jour, un euro par jour, mais un forfait post-stationnement faible. Il y a une alternative, vous avez raison. C'est 0 euro de stationnement, l'ancienne zone bleue, disque. Dans ce cas, vous mettez un FPS beaucoup plus cher, ce qu'a fait par exemple la Ville de Paris avec un FPS à 55, je crois.

M. Dransart

Cela dépend des quartiers.

M. le Maire

Nous pensons qu'il est plus honnête et vertueux vis-à-vis des Garennois, et surtout plus efficace vis-à-vis des voitures tampon des villes voisines, de mettre en place ce système. Quel est le problème du disque ? Quand vous mettez votre disque, vous pouvez être Courbevoisien. Vous n'avez pas du tout répondu à la question initiale qui était posée : notre ville devient le parking des villes voisines. La solution que vous proposez ne permet pas de distinguer les résidents des non-résidents. C'est intéressant, mais cela ne répond pas à la question initialement posée.

De plus, il y a une toute petite difficulté dans votre proposition, mais probablement parce que vous n'avez pas eu le temps de travailler ces sujets. C'est vrai que l'on n'en parle que depuis un an ou deux. Je n'y peux rien, vous non plus, c'est la loi : si la grille est à 0, ce que vous suggérez, le FPS est à 0. On ne peut pas faire autrement. Malheureusement, votre proposition ne fonctionne pas techniquement. On aurait pu mettre des sommes très faibles à un FPS très élevé, mais quand vous mettez à 0, c'est 0.

Monsieur Conway, c'est bien de faire des propositions qui ne sont pas opérationnelles, c'est un tout petit peu démagogique, permettez-moi de vous le dire. Je ne comprends pas pourquoi vous continuez à tenir de tels discours, parce que je ne peux pas imaginer que vous n'étiez pas au courant de cette affaire. Maintenant, peut-être que je me suis trompé.

Sur les Champs-Philippe, je vous passe la parole. Vous nous avez dit qu'il y avait des disques aux Champs-Philippe ? C'est ce que j'ai compris ?

M. Conway

Il y a des zones en zone bleue.

M. le Maire

Tout est payant. Où avez-vous vu cela ?

M. Conway

Je reprendrai un Conseil municipal dans lequel on avait parlé du retour d'expérience sur les Champs-Philippe.

M. le Maire

Il vous arrive d'aller aux Champs-Philippe ? Vous n'avez pas fait attention.

M. Conway

Si vous me dites que les armes de destruction massive n'existent pas, j'aurais du mal à prouver qu'elles n'existent pas.

M. le Maire

Quand vous êtes conseiller municipal et que vous arrivez avec plein d'assurance en expliquant qu'aux Champs-Philippe il y a une zone bleue et que je vous demande où vous l'avez vu, vous répondez... Ce n'est pas grave.

M. Conway

Quand vous dites que cela coûte un euro par jour pour les résidents, cela suppose qu'ils utilisent leurs 24 euros par mois tous les jours. D'autre part, l'euro par jour ne garantit pas le fait d'accéder à une place.

M. le Maire

Pas plus que la zone bleue avec le disque.

M. Conway

C'est un peu réducteur comme calcul.

Deuxième chose, quand vous dites qu'à Paris, le forfait post-stationnement est plus cher, le fait qu'il soit à 30 ou 25 euros, c'est tout aussi décourageant pour quelqu'un qui ne paye pas. Vous dites que l'on n'aurait pas de possibilité de faire des zones bleues résidents. Je demande à voir. Il me semble que dans les villes où cela a été fait, les villes ont mis leurs zones bleues dans toute la ville, sur des villes conséquentes, et *a priori*, il n'y avait pas cet obstacle.

M. le Maire

Cela doit être magique, mais pourquoi pas.

M. Conway

Dernier point, je me réfère à une discussion que l'on avait eue en Commission Voirie au moment de la discussion sur le forfait post-stationnement, dans laquelle il était dit que quand il était à 0, le forfait post-stationnement était calculé par la différence entre ce qui était dû et le moment où il y a un dépassement. Sur un forfait de stationnement de 8 heures, s'il y a un dépassement à 8 heures et demie, il y avait le forfait post-stationnement. Maintenant, si ce n'est pas le cas, c'est à voir. On n'a pas eu cette discussion en Commission Voirie.

M. le Maire

Merci beaucoup. Monsieur Conway, vous vérifierez. Croyez-moi, quand la grille est à 0, le FPS ne peut être qu'à 0. Je suis sûr de ce que je dis. N'ayez aucune crainte, je ne vous raconte pas d'histoires. Il n'y a pas de zone bleue aux Champs-Philippe.

On va donc voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2. Qui est pour ? Merci.

Le point suivant, Monsieur Perrée.

1.6 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché relatif aux travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement dans les bâtiments communaux de La Garenne-Colombes

M. Perrée

Il s'agit d'une procédure de mise en concurrence qui a été lancée pour la rénovation, la réalisation, l'entretien, l'aménagement dans les bâtiments communaux. Le marché est passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert comprenant 9 lots : 5 lots qui sont passés en Commission d'appel d'offres et les 4 derniers qui passeront en MAPA prochainement. Les 5 premiers lots ont donc été choisis. Cinq sociétés ont été décidées par la Commission d'appel d'offres. Nous demandons donc à M. le Maire de signer cet accord-cadre.

M. le Maire

Y a-t-il des questions à M. Perrée ?

M. Campion

Cela a d'ailleurs été fait remarquer en Commission d'appel d'offres, mais mes connaissances de chimiste me permettent de savoir que l'étiquetage entre le danger d'un produit qui est sans danger et un produit qui est nocif est une chose extrêmement différente. C'est la réglementation. Vous ne le saviez peut-être pas.

L'autre chose est que sur le lot peinture, qui est l'un des lots traditionnellement liés aux critères environnementaux... Avec le papier et les détergents, cela fait partie des 3 catégories où l'on trouve pléthore. Il n'y a pas de critères, à tel point que le candidat retenu pour les peintures l'a mis de lui-même dans la qualité du produit. Je pense que c'est un oubli. Sur certains produits (peinture, papier, détergent), les critères environnementaux sont quasiment obligatoires, avec un pourcentage relativement élevé. Je pense que c'est un oubli.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. Conway

Lors de cette même Commission d'appel d'offres, j'avais attiré l'attention sur la mauvaise combinaison des critères économiques, puisqu'une note était attribuée sur ce que l'on appelle le bordereau de prix unitaires, qui est la simulation du coût du marché au vu des quantités consommées précédemment, avec un autre critère qui était le pourcentage de rabais et dans lequel vous aviez une meilleure note qui était donnée au fournisseur qui accordait un rabais supérieur à d'autres. On avait des exemples aberrants. Par exemple, sur le lot n° 2, vous aviez un bordereau de prix unitaires pour un fournisseur qui arrivait à 123 000 euros en simulation et un autre fournisseur qui arrivait à 90 000 euros, puis au moment des rabais, celui à 123 000 euros accordait royalement des rabais pouvant aller jusqu'à 8,5 %, alors que l'autre se contentait modestement d'accorder un rabais de 4 %. 4 % sur 90 000 euros et 8,5 % sur 123 000, cela ne justifiait pas

que celui à 123 000 ait un point de plus pour avoir accordé 8,5 % de rabais. J'avais recommandé d'abandonner cette façon de procéder et d'avoir un mariage des deux critères pour évaluer vraiment les forfaits par le fournisseur. On avait objecté aussi que, dans ce pourcentage de rabais, c'était en fonction des tranches des commandes passées. Je recommandais que l'on prenne l'historique des commandes passées pour avoir une base de calcul comparable.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

D'autres remarques ?

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Point suivant, toujours Monsieur Perrée ?

1.7 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune de La Garenne-Colombes et l'Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense

M. Perrée

Il s'agit de la commune de La Garenne. L'Établissement public territorial Paris Ouest La Défense présente un intérêt commun à la mutualisation de certains segments d'achat. Il était donc proposé à POLD de constituer un groupement de commandes portant sur la passation des nouveaux contrats concernant le mobilier, la papeterie, la fourniture de bureau, etc. Pour l'instant, la commune a choisi d'adhérer au groupement de commandes pour le domaine du mobilier. Il est demandé au Maire de donner l'autorisation pour signer cette histoire de bons de commande.

M. le Maire

Merci.

Nous allons acheter de manière groupée du mobilier avec les communes du POLD.

Monsieur Champion.

M. Champion

Le mobilier, oui, mais aussi la papeterie. Vous m'avez rappelé la dernière fois que la compétence du POLD était aussi le développement durable. Dans ce type de convention, je trouve très bien que l'on fasse des économies d'échelle. On vous l'avait d'ailleurs dit plusieurs fois, donc on ne peut qu'approuver de ce côté. Vous allez trouver que l'on est monomane, mais pour un POLD qui est en charge du développement durable, pas d'environnement, pas de critères sociétaux dans les achats. Le but de cette convention est uniquement économique, ce qui est déjà bien. Ce point nous gêne.

Un deuxième point est que sur ces achats groupés, dont la Commission d'appel d'offres va être au niveau du POLD, comment le Conseil municipal va être informé des décisions ?

M. le Maire

Merci. Avez-vous eu le temps, Monsieur Champion, de lire la délibération ? Vous avez eu le temps de lire la convention ? Vous êtes en train. Regardez, vous avez les réponses à vos questions. On n'adhère qu'à la question de mobilier, pas aux papeteries. C'est au cinquième paragraphe : « La commune de La Garenne a choisi d'adhérer au groupement de commandes pour la passation de marché dans le domaine du mobilier ».

M. Champion

Je ne l'ai pas cité, mais c'est le quatrième. Je suis d'accord avec vous.

M. le Maire

Vous avez cité la papeterie.

M. Champion

Oui, parce que c'était dans le texte. A aucun moment, ces critères ne sont évoqués. Ensuite, le mobilier, CNF, c'est beaucoup moins, il y a très peu de... C'est tout. Je vous dis simplement, dans...

M. le Maire

Monsieur Champion, ce n'est pas le sujet. On adhère.

M. Champion

Vous adhérez, mais dans le texte, il n'y a aucune mention de ces critères. Vous m'avez rappelé la dernière fois que le POLD était compétent en développement durable. Il n'y a rien dedans.

M. le Maire

Écoutez-moi. Nous adhérons simplement pour la compétence mobilier, pas papeterie.

Vous avez compris cela, c'est formidable.

M. Conway

Il parle du bois.

M. le Maire

Vous avez parlé de la papeterie tout à l'heure, Monsieur.

M. Campion

Je vous ai illustré que, parmi tous les types, la papeterie était la plus importante. Je vous l'ai signalé tout à l'heure avec la peinture ; il n'y a pas de peintures dedans. À ma connaissance, il n'y a pas de détergents non plus.

M. le Maire

Ce texte n'est pas fait pour déterminer les critères, mais pour adhérer à une convention commune d'achat commun. En aucun cas cela ne définit les critères. Ce n'est pas le sujet. Les critères seront définis à l'échelon du POLD qui a la compétence.

On va voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2. Qui est pour ? Je vous remercie.

II - Pôle Ressources

Finances

2.1 - Remboursement de frais liés à des procès-verbaux pour stationnement gênant

M. le Maire

Monsieur Dransart, des PV pour stationnement gênant.

M. Dransart

Ce n'est pas moi qui les ai mis.

M. le Maire

Non, ce n'est pas vous qui les avez mis ni reçus.

M. Dransart

Il s'agit d'une personne qui a été verbalisée et pour laquelle il y a eu un défaut d'affichage entre l'arrêté et l'affichage posé sur les barrières Vauban qui ne précisait pas le « et » mais le « ou », donc il y avait un doute sur le deuxième jour du déménagement. Il y a un petit doute sur l'interprétation. On demande de bien vouloir rembourser cette personne dont le véhicule a été enlevé et verbalisé.

M. le Maire

Pour une somme de 168,73 et de 35 euros au profit de cette dame.

Y a-t-il des remarques ? Personne n'est contre ? Tout le monde est pour, merci.

2.2 - Convention de prise en charge provisoire des dépenses et recettes des compétences métropolitaines transférées à la Métropole du Grand Paris

M. le Maire

Nous allons passer maintenant à M. Hervo qui va vous parler de convention provisoire de gestion avec la MGP.

M. Hervo

Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, la MGP (Métropole du Grand Paris) est désormais détentrice d'un certain nombre de compétences dites métropolitaines. Un peu comme le POLD en matière d'aménagement, la Métropole du Grand Paris ne dispose visiblement pas encore des moyens et de l'organisation lui permettant d'assurer les compétences qui lui ont été transférées. La MGP souhaite que des conventions soient passées avec les communes pour que, pendant une durée limitée à 2 ans, si j'ai bon souvenir et si j'ai bien lu le rapport, ces compétences continuent à être assurées par les communes qui sont censées l'exercer.

Je vous propose de signer une convention aux termes de laquelle la commune de La Garenne-Colombes continuera à exercer ces compétences. On me dit que ce n'est pas 2 ans, mais un an, période pendant laquelle la commune de La Garenne continuera à assurer ces compétences qui devraient être exercées normalement par la MGP. En pratique, cela n'a probablement aucun champ d'application, parce que... J'ai essayé de trouver avec Laurent Montagnon cet après-midi si des items rentraient dans ce que l'on faisait. On n'en a pas trouvé. Au cas où, on aura une convention aux termes de laquelle on pourra se substituer provisoirement à la Métropole du Grand Paris.

M. le Maire

Merci beaucoup.

On est dans un très grand formalisme en attendant les évolutions institutionnelles sur la MGP et les EPT probablement.

Y a-t-il des remarques ? Pas de remarques.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

2.3 - Rapport commun aux délibérations budgétaires

M. le Maire

Nous arrivons maintenant au morceau que vous attendez tous, celui du budget. Nous allons procéder de la manière suivante, comme d'habitude d'ailleurs, il n'y a aucune surprise : il y aura une présentation du budget BP 2018, du point sur la fixation des taux d'imposition, des subventions aux associations et au CCAS pour 2018, les reprises anticipées de résultat, le vote du BP pour les budgets

annexes et une DM1 ville. Tout cela va vous être présenté globalement et en une fois, même s'il s'agit de multiples délibérations, donc nous aurons à voter plusieurs fois derrière, par Jean-Philippe Ballin. Une fois qu'il aura fait cette présentation globale, je passerai la parole aux adjoints au Maire qui présenteront, chacun dans leur domaine, les grandes lignes du budget de leur secteur d'activité. Comme toujours, il y a des budgets très importants, d'autres plus petits, mais qu'il faut aussi gérer. Nous aurons des présentations peut-être un peu déséquilibrées, mais c'est malheureusement le jeu : une présentation parfois un peu comptable que l'on va essayer de rendre la plus politique possible.

Monsieur Ballin, puis le débat sera ouvert.

M. Ballin

Bonsoir à tous et à toutes.

Nous allons faire une présentation de l'ensemble des points, puisqu'ils sont présentés sous un rapport commun. La première chose sur laquelle on voulait donner une information, c'est que l'on a posé sur table une correction, certes modeste, mais quand même à noter, puisqu'il y avait une erreur de calcul sur les variations de taux. Rien sur les éléments du budget, mais sur l'affichage de la page 70, une correction vous est proposée.

Deuxième chose, la Commission Finances s'est tenue le 22 janvier, sur laquelle nous avons innové. Je tenais encore à remercier l'administration pour tout ce qu'elle a fait comme effort pour essayer de nous communiquer des chiffres, certes provisoires, mais relativement précis, sur les éléments d'arrêté du CA, qui nous a permis d'avoir une commission plutôt intéressante en termes d'échanges et qui nous permet d'ailleurs d'avoir un budget extrêmement calé sur les résultats financiers de l'année dernière. C'est un point important, puisque c'est un objectif que nous avons tous les ans : essayer de coller au mieux en termes d'estimation budgétaire, donc de ne pas surestimer les dépenses et sous-estimer les recettes, ce qui est un exercice toujours délicat que nous devons faire chaque année. L'essentiel du budget est une estimation budgétaire qui est collée à la réalisation de l'année précédente.

Les éléments notables de changement qu'il faut mettre en avant de manière globale sont, en termes de dépenses supplémentaires, tout ce qui est relatif à la crèche Lacroix, au stationnement, aux caméras, tous les projets de soutien scolaire, de cours de langue, les brigades équestres vertes et les brigades de nuit, l'étude sur le gaspillage alimentaire que nous allons mener, un renforcement de l'effort sur tout ce qui concerne l'éclairage public, les cotisations Vélib', et sur la ZAC, la disparition des recettes de frais de siège pour près de 400 000 euros. Ce sont les points importants à noter sur les dépenses.

Sur les recettes, le point à noter est que, tous les ans, nous avons une revalorisation des bases qui est fixée sur l'inflation. Cette année, on a une hausse de 1,24 % qui représente 335 000 euros de hausse de nos bases. À côté de cela, nous allons procéder à une réadaptation entre la taxe foncière et la taxe des ordures ménagères que nous avons déjà pratiquée l'année dernière. En fonction des éléments complémentaires que nous avons eus, nous allons ajuster à nouveau de manière très modeste pour définitivement coller aux estimations du POLD.

Un point important : il y a une délibération sur le fait de vouloir faire évoluer à la hausse la taxe d'aménagement qui passerait de 12 à 20 %. Dernier point général, c'est que le tout s'équilibre, et l'on aura besoin d'un emprunt d'équilibre que l'on estime à 13,8 millions d'euros, mais qui sera réduit au budget supplémentaire par les résultats de 2017 que l'on estime à 6,7 millions d'euros.

Au final, en termes de présentation, sur le fonctionnement, les recettes de gestion courante, nous avons une anticipation de recettes de 51 023 000 euros contre des dépenses estimées à 44 204 000, ce qui fait que nous obtenons un solde de gestion qui s'élève à 6,8 millions d'euros. Concernant l'investissement, il est prévu une dépense d'investissement listée dans le rapport autour de 22,8 millions d'euros. Sur les recettes d'investissement, nous avons une prévision de 22 802 000.

Voilà sur la présentation du budget en général. Je regarde si je n'ai pas oublié un point. Ensuite, nous avons une délibération sur le budget du parking souterrain sur lequel il n'y a pas d'éléments notables à indiquer. Suite au transfert de la compétence d'aménagement au POLD, il y a une convention de gestion provisoire des mouvements de dépenses et des recettes liée à l'opération d'aménagement de la ZAC qui nous oblige à créer et à ouvrir un budget exprès, le temps du transfert de la compétence au POLD.

Je vous propose d'aller plus en détail dans ce budget et de passer, adjoint par adjoint, pour une présentation plus détaillée. Je ne sais pas qui commence d'ailleurs.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Ballin.

Nous allons commencer par M. Perrée, puis M. Hervo, M. De Boutray, Mme Fommarty. Je vous donnerai l'ordre.

M. Perrée

Je vais parler de la politique publique de la Ville en faveur des échanges internationaux. En 2018, les projets culturels s'annoncent. Une invitation a été adressée aux villes jumelles pour participer à La Garenne en Fête au mois de juin. Wangen im Allgäu, nous avons toujours des relations assez étroites avec eux, la Kinderfest, des séjours linguistiques à Pâques pour La Garenne, et ensuite, des séjours linguistiques pour plus tard. Avec Daroun Harissa au Liban, nous avons, au mois de mars, comme tous les ans depuis maintenant 8 ans, le concours de la francophonie qui se passe au Sud Liban. Les vainqueurs viennent ensuite à La Garenne une semaine. A Valpaços, nous avons une délégation de La Garenne qui a participé à la Feira do Folar du 23 au 26 mars 2018. Avec Yoqneam, de nombreux échanges ont eu lieu et des projets nombreux sont en cours. Les dépenses s'élèvent à 72 000 euros. Les recettes représentent la participation des parents pour les séjours linguistiques, etc.

Je passe à l'état civil et aux affaires générales. Le fonctionnement des affaires générales état civil se monte à 25 845 euros. Dedans, il faut compter l'accueil centralisé de l'Hôtel de Ville, les affaires générales, (*inaudible**) à livrer, indemnités de déplacement, (*inaudible**)

naturalisés, la gestion des élections, la permanence des avocats à l'Hôtel de Ville. Cela fait une dépense de 25 845 euros. Les recettes montent à 1 300 euros. Il s'agit de l'accueil centralisé de l'Hôtel de Ville. Les affaires générales et état civil, pour la dotation pour les titres sécurisés, se montent à 17 160 euros, et l'observatoire de la population, c'est-à-dire la dotation pour le recensement, à 5 767 euros pour les 6 agents qui parcourent la ville pour chercher les renseignements. Enfin, on doit avoir un destructeur pour les cartes d'identité et les passeports. C'est un appareil qui coûte 1 100 euros.

On va passer à la réception, restauration, logistique. Le fonctionnement et les dépenses de ce domaine se montent à 778 550 euros. Cela comporte les réparations de machines, l'habillement des agents, les fournitures, l'achat de nouvelles nappes, les locations de tapis, le nettoyage des rideaux, etc. Le fonctionnement est égal à 0. Les dépenses d'investissement montent à 35 700 euros. Il y a des bacs de rétention pour les écoles, des nouveaux réfrigérateurs, des tracteurs pour les poubelles de la cafétéria ainsi qu'un renouvellement des draps de couchage pour les dortoirs, et les bacs de rétention pour les crèches. Cela fait 35 700 euros. Investissements et recettes, évidemment rien. Le budget total se monte à 814 250 euros.

On va passer à l'hygiène et à la sécurité. Les dépenses de fonctionnement pour l'hygiène, 33 680 euros, qui se décomposent en analyses bactériologiques pour les cantines, la dératisation, désinfection, désinsectisation, la sécurité ERP (600 euros), la sécurité civile, rien ; les pharmacies de premiers secours sont passées au scolaire. Les dépenses d'investissement se montent à 40 000 euros pour l'hygiène, le petit matériel technique, les travaux d'office pour compte de tiers et les nettoyages d'office pour compte de tiers également. Les recettes montent à 66 486 euros. Il s'agit des travaux d'office pour compte de tiers, du nettoyage d'office et des investissements, direction générale de décentralisation pour le fonctionnement. La synthèse des recettes de fonctionnement est de 36 486 euros. La synthèse des recettes d'investissement est de 30 000 euros.

Je passe au BP pour les fluides. En fonctionnement, les dépenses se montent à 1 620 404 euros. Fourniture d'énergie : 360 000. Energie, gaz, électricité pour les différents groupes scolaires, les bâtiments administratifs, etc. : 996 300 euros. L'entretien des installations monte à 239 804 euros. Total fonctionnement pour les fluides : 1 620 404 euros. Dans les dépenses, il s'agit de la garantie chauffage qui monte à 195 844 euros. Le marché que nous avons passé avec Cofely, qui a duré 15 ans, a pris fin. Maintenant, il s'agit de remplacer par un marché de maintenance garantie totale. Quant au gaz, nous nous adressons au SIGEIF comme vous le savez certainement.

Ensuite, il s'agit du CTM. Le fonctionnement du CTM : 356 850 euros. Pour les ateliers, 106 000 euros. Pour le garage, 123 000 euros. Les illuminations de Noël : 125 000 euros. Cela fait un total de 356 150 euros. Pour l'investissement, 287 200 euros : 90 700 euros pour les ateliers, 20 000 euros pour les illuminations de Noël et 176 500 euros pour le garage. En effet, nous avons acheté plusieurs véhicules électriques. La synthèse du budget d'investissement est de 287 200 euros.

On passe aux bâtiments. Caroline Bordet doit présenter quelque chose, mais je vais présenter le mien, puis je vous redonnerai la parole. Il s'agit des bâtiments administratifs. L'enveloppe totale d'étanchéité et de sécurité pour 14 000 euros, réhabilitation du restaurant 60 000 euros, l'enveloppe des travaux 245 000, l'enveloppe éco-énergies 223 000, ce qui fait un ensemble des équipements de 515 000 euros. Investissement : 4 020 725 euros.

J'ai terminé. Je passe la parole à Caroline Bordet, Anne Fommarty, Isabelle Juvin-Marleix et Baptiste Dubois.

M. le Maire

On va d'abord la passer à Jean-Pierre Hervo.

(Rires.)

M. Hervo

Merci.

Je vais vous parler de la ZAC avec beaucoup moins de chiffres. Comme Jean-Philippe Ballin vous l'a rappelé tout à l'heure et comme nous en avons délibéré il y a quelques séances, la compétence aménagement est désormais du domaine du territoire Paris Ouest Défense, mais à travers la convention dont nous avons déjà eu l'occasion de parler et sur laquelle nous avons délibéré, la gestion de tout cela revient et reste à la Ville, ce qui est une sage façon d'aborder les choses.

Vous avez en page 7 du document un tableau très synthétique qui inscrit des prévisions de dépenses et recettes sur la ZAC pour l'année 2018 et qui, sur le tableau qui vous est présenté, s'équilibre à 17,2 millions d'euros, faisant apparaître un besoin de trésorerie, ce qui est très logique dans une opération d'aménagement de 11,6 millions d'euros, les recettes étant, et c'est classique dans une opération d'aménagement, en retard sur les dépenses, même si cela n'a pas été vrai jusqu'à présent, puisqu'on avait eu la chance de commercialiser les bureaux de la place de Belgique qui avaient apporté une trésorerie très en avance dans le déroulement de l'opération. Je crois que l'année dernière, j'avais déjà eu l'occasion de signaler que cette période faste mais anachronique dans le déroulement normal d'une opération d'aménagement touchait à sa fin.

En pratique, les chiffres qui sont là, plutôt destinés à faire en sorte qu'au sein de POLD il y ait une certaine aisance budgétaire, sont très optimistes. On peut considérer que les recettes probables de l'année 2018 s'élèveront à 9,4 millions d'euros, c'est-à-dire des cessions de terrain pour 8,5 millions et des subventions pour 900 000 euros. Les dépenses, qui sont des dépenses d'équipements publics, la crèche de la rue Veuve-Lacroix, de travaux de VRD et d'acquisitions démolitions d'un certain nombre de biens dont nous ne sommes pas encore propriétaires, plus la gestion générale du projet, devraient s'élever à environ 13,2 millions d'euros. Des sommes plus vraisemblables que celles qui ont été inscrites. Ceci générerait néanmoins un besoin de trésorerie subsistant de l'ordre de 3,8 millions d'euros. Évidemment, ce n'est qu'un budget annuel. Ce qui compte, c'est l'équilibre global à fin d'opération. Je ne peux que vous confirmer ce que j'ai déjà dit les années précédentes, que le bilan prévisionnel de la ZAC à fin d'opération reste prévisionnellement équilibré, de l'ordre de 200 millions d'euros.

Je voudrais, si M. le Maire me le permet, attirer l'attention du Conseil sur une chose. De beaux esprits considérant que nous sommes de fort mauvais élèves en matière de logement social, même si plus de 40 % des permis de construire délivrés depuis une dizaine d'années sont du logement social, ont souhaité nous infliger la punition de la carence, l'État prenant quasiment la main sur le logement social, sans en avoir les moindres moyens opérationnels et encore moins financiers. Lors d'échanges préliminaires ou périphériques à cette situation de carence entre M. le Maire et M. le Préfet, il a été dit que la ZAC des Champs-Philippe, qui en soi comporte au global son propre équilibre entre logements en accession et logements sociaux, serait préservée, puisqu'au global, elle assure l'équilibre et la création de logement social souhaité par l'État.

Il est fort important que cette parole soit respectée. Un exemple : dans les recettes de cession de terrain dont je vous ai parlé, de l'ordre de 8,5 millions pour l'année 2018, ce sont des cessions de terrain pour la construction d'immeubles ne comportant pas de logement social, parce que des petits immeubles, sur la partie Sartoris dont nous reparlerons tout à l'heure, et sur la partie Verdun à côté du théâtre. Si la parole donnée à M. le Maire n'était pas respectée et si les règles de carence devaient s'appliquer à ces immeubles, ces immeubles ne se feraient pas. Les opérateurs pressentis vont se sauver et les recettes vont disparaître avec. J'attire l'attention sur le fait que la carence a des vertus extraordinaires, c'est-à-dire visant à permettre et même à imposer la création de logement social. Elle risque, si elle est appliquée de façon trop idéologiste, de tarir le financement de ces logements sociaux. Ce n'est pas un des moindres paradoxes de l'État en la situation. Je voulais attirer l'attention du Conseil là-dessus. J'espère pour ma part que M. le Préfet tiendra la parole et l'engagement verbal qu'il a donné à M. le Maire.

M. le Maire

Merci beaucoup.

La parole est à M. De Boutray, puis à Mme Fommarty.

M. De Boutray

Merci.

Pour le budget solidarité senior, il est principalement pris en charge par le budget du CCAS, dont on va vous demander de voter la subvention tout à l'heure. Il reste malgré tout le budget communal. Le budget communal en solidarité est dominé par le budget principal de l'espace insertion qui, aujourd'hui, est sur un budget global de 365 000 euros financés à 75 % par le Conseil départemental ; les 25 % restants sont financés par les deux villes de Bois-Colombes et La Garenne-Colombes. Il y a un coût de fonctionnement de l'ordre de 45 000 euros pour la Ville de La Garenne. Le budget communal finance aussi la participation à l'École de la 2ème Chance pour un montant de 3 500 euros. Ce montant est lié à une classification : le nombre d'habitants et le nombre de jeunes entre 16 et 25 ans. Voilà pour les deux principales dépenses de fonctionnement.

En termes de recettes, elle est majoritairement celle du Conseil départemental, qui finance l'espace d'insertion pour un montant de 160 000 euros. Concernant la partie investissement, le service n'engage pas de dépenses et n'a donc pas de recettes.

Voilà pour le budget me concernant.

M. le Maire

Merci.

Madame Fommarty.

Mme Fommarty

Bonsoir à tous.

Mon propos concerne les budgets scolaires et périscolaires puisque ma délégation est ainsi faite. Globalement, il est assez proche de celui de 2017, puisque la Ville de La Garenne s'attache à garder un budget très élevé par rapport aux écoles. Les chiffres que je vous donnerai ne sont pas la totalité du budget affecté aux écoles, puisqu'il y a une partie de coûts liés aux personnels qui ne figure pas dans mon propos. C'est une partie très importante, puisque tout le personnel des écoles est à la charge de la mairie. Cette année, certains chiffres pourraient vous paraître un peu plus bas que l'année dernière si vous les comparez. C'est dû à une baisse légère des effectifs sur La Garenne. Nous avons 58 enfants scolarisés en moins cette année. C'est dû à la modification de la population. Nous avons en ce moment des maternelles plutôt en baisse. Il y a moins d'enfants qui rentrent en maternelle pour le moment. Le budget de fonctionnement des écoles est calculé sur un taux qui a été calculé pour la participation que nous donnons au GEC pour les enfants scolarisés. Pour le GEC, nous donnons une subvention à chaque enfant garennois scolarisé à Sainte-Geneviève. Cette participation a été calculée à 920 euros par enfant. Pour nous aussi, s'il y a moins d'enfants, une partie des coûts sera minimisée.

Globalement, l'augmentation du budget de fonctionnement est de 25 000 euros, donc ce sera cette année autour de 2,1 millions pour le fonctionnement des écoles. Dans ce budget, il y aura les activités en temps scolaire pour 144 000 euros, c'est-à-dire les spectacles de Noël aux maternelles, les livres de prix, les préventions bucco-dentaires, les navettes scolaires qui permettent aux enfants d'être accompagnés au sport comme le judo et la piscine pendant les périodes d'école. La restauration scolaire est toujours le poste le plus important, puisque c'est à peu près 1,2 million d'euros, avec un million pour les déjeuners et 135 000 pour les goûters.

Comme chaque année, de nombreuses classes vont partir en classe d'environnement. Pour Houlgate, cette année, ce seront 14 classes. Le budget prévisionnel est de 27 000 euros. L'année dernière, 20 classes avaient souhaité partir à Houlgate, mais cette année, nous avons un peu moins d'enseignants qui ont voulu partir. Il en est de même pour les séjours prestataires, puisque 8 classes de CM1 partiront ; l'année dernière, c'était 14. Le budget s'élèvera à 104 000 euros. Dans le budget de fonctionnement, j'ai aussi un coût lié à l'école Gerphanion, puisque c'est un bail emphytéotique. Nous avons un loyer de fonctionnement qui s'élève à 266 000 euros pour l'année, plus 60 000 euros en investissement. Je sais que M. Conway y tient.

Le budget périscolaire qui est attaché aux modules des vendredis après-midi s'élève à 110 500 euros, et pour les mercredis après-midi et les centres de loisirs pendant les périodes de vacances scolaires, à presque 217 000 euros. Nous avons aussi un budget qui est compté sur le périscolaire, mais qui correspond à un certain nombre d'activités du périscolaire en milieu scolaire qui est de 15 000 euros. C'est la piscine, le judo, l'escrime, les interventions musique au sein des écoles, et surtout, ce qui est nouveau cette année, dont nous sommes assez contents, c'est l'institution d'une activité qui s'appelle cinécole. C'est l'école au cinéma, que les enfants suivaient volontiers à La Garenne. Depuis les attentats et les problèmes de circulation liés aux transports d'enfants, les enfants ne pouvaient plus aller au cinéma de Courbevoie. Nous avons monté une activité calquée sur l'activité cinéma qui est une activité gérée par l'Éducation nationale. Les écoles y participent toutes et elles en sont très contentes.

Pour compenser une partie de toutes ces dépenses, nous avons un certain nombre de recettes prévues. La restauration devrait nous rapporter 1,17 million, les garderies et/ou études du soir en fonction de si c'est maternelle ou élémentaire, 434 000 euros, et les centres de loisirs, 525 000 euros. Cela ne compensera pas la totalité des coûts, mais une partie.

Enfin, en plus de ce budget qui est déjà assez important, j'ai un budget travaux, ce dont Yves Perrée a commencé à parler, qui s'élève à presque un million d'euros cette année, avec la fin des travaux d'adaptabilité pour l'accessibilité de Marsault et le début à Renan pour 111 000 euros, des travaux d'étanchéité sécurité, d'économie d'énergie et de fenêtres, pour pratiquement 300 000 euros, et des travaux d'entretien ou de rénovation dont un certain nombre de sols des classes de l'école Marsault, changement de jeux à la maternelle Marsault dans la cour, un tunnel de lavage pour la cantine Voltaire, des portes à Renan et à Marsault pour 615 000 euros.

Normalement, j'ai fait à peu près le tour de mon enveloppe.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Isabelle Juvin-Marleix.

Mme Juvin-Marleix

Le budget que je vous présente me semble aussi pertinent et maîtrisé que ceux présentés par mes collègues, puisque je suis en mesure de vous proposer un budget dédié à l'investissement qui nous permet de réaliser une étude de programmation du cinéma, de l'équipement culturel de la rue de la Ferme et d'aménager des salles de danse au foyer des arts. Le budget de fonctionnement que je vous propose est légèrement inférieur au budget de l'année dernière et nous permet néanmoins de vous présenter une offre culturelle tout aussi riche, ce qui suppose de la part des services un travail considérable et un travail de fond. L'exemple de la médiathèque est très significatif, puisqu'avec un budget par habitant inférieur à la moyenne nationale, nous enregistrons un nombre d'entrées, un nombre d'inscrits actifs, un nombre de prêts, un pourcentage de la population qui est supérieur, et très largement, à la moyenne nationale, alors que nous achetons moins, mais certainement mieux que sur le plan national.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, les quelques observations que m'inspire le budget culture.

M. le Maire

Merci.

Jean-François Dransart.

M. Dransart

Sur la partie voirie, il y a énormément de chiffres, donc je vais essayer de faire le plus simple possible. Dans la partie dépenses de fonctionnement, on reste avec un écart par rapport à l'année dernière de 100 000 euros de plus, puisqu'on passe de 616 à 716. L'écart s'explique le plus simplement possible par l'augmentation du stationnement payant et du nombre de caméras de vidéoprotection sur la commune, ce qui engendre des dépenses dans les contrats qui sont associés.

Ensuite, en recettes, il y a un certain nombre de modifications, mais ce sont des modifications essentiellement comptables, parce qu'on a une diminution de 100 000 euros. Ce n'est pas une diminution, puisque c'est simplement un changement d'affectation. Les droits de stationnement passent maintenant dans le budget de la police municipale. On reste finalement équilibré par rapport aux années précédentes.

Pour ce qui est du budget annexe d'exploitation des parkings, là aussi, ce n'est pas simple. Que ce soit en fonctionnement ou en investissement, on a des écarts de l'ordre de 150 000 euros. Ce sont simplement des virements comptables à l'investissement fonctionnement pour réaliser les travaux qui sont nécessaires sur les parkings de la ville. Il n'y a aucune différence par rapport aux années précédentes, si ce n'est ces travaux.

Enfin, en investissement, on est à 7 576 000 au lieu de 7 521 000, donc la différence est très faible. En revanche, il y a de gros écarts dans les différentes lignes. Dans les travaux, il y a la partie étude. Dans les études, on a les travaux de la place de la Liberté, la vidéoprotection, la place de la Gare, l'avenue Colombier Bernard que nous avons municipalisée, l'avenue Foch, l'avenue Gustave Rey. On est à 150 000 euros de moins que l'année dernière, mais cela dépend des projets qui sont différents d'année en année.

Ensuite, on a les travaux proprement dits. Le budget augmente parce que nous avons les gros travaux que sont le parking de la Liberté et les travaux de la place qui représentent 3,5 millions, donc cela vient augmenter considérablement le budget, et les travaux de Colombier Bernard pour une partie, ceux de Gustave Rey, le stationnement avec les horodateurs et les bornes arrêt minute, l'arrivée des stations Vélip' et la création d'un abri vélo dans le parking de l'Hôtel de Ville. Je pense que c'est ce qu'il y a de plus significatif.

Je peux vous parler de la propreté, Mme Michelet étant absente. On est exactement à l'identique par rapport à l'année passée, sauf pour un point. On est sur un budget de 1 580 000 et le point représente 17 000 euros. Ce sont simplement les dépenses que nous avons eues

pour la période d'enneigement qui a nécessité de renouveler le stock de sel et d'avoir du matériel spécifique. C'est cela qui change par rapport à l'année précédente.

Je pense avoir été relativement simple. Je cède la parole à mes collègues.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Baptiste Dubois.

M. Dubois

Bonsoir à tous. Je vous prie de m'excuser pour mon retard.

Je vais vous présenter le budget jeunesse et sport. Je vais commencer par les séjours de vacances. Pas d'évolution significative. Je vous rappelle qu'Houlgate permet d'accueillir environ 650 jeunes par an, avec une nouveauté cette année : l'ouverture d'un nouveau séjour pour adolescents au mois d'août pour répondre à une demande et parce que la capacité d'accueil du centre le permet. En investissement, rien de significatif. A Houlgate, s'ajoutent les séjours extérieurs pour compléter l'offre de séjours pour les plus de 13 ans. Le budget est stable par rapport à l'année dernière : environ 195 000 euros qui permettent d'accueillir 225 adolescents dans 5 séjours différents.

Concernant la jeunesse, essentiellement autour des espaces jeunesse et du point d'information jeunesse, le budget PIJ (point d'information jeunesse) s'établit à 6 600 euros, avec de très nombreuses actions organisées par le PIJ, 2 à 3 par mois, sur des thématiques diverses qui intéressent les jeunes : la santé, la sécurité, le handicap, la justice, les dangers de l'Internet, etc.

Je passe au sport. Sur le fonctionnement, notamment la piscine municipale, pas d'évolution majeure. Pour le fonctionnement, il y a également le maintien de la patinoire cette année ; même budget que l'année dernière : 150 000 euros. La location de Elite 5 Soccer* pour 10 000 euros, même budget que l'année dernière. S'ajoutent à cela les subventions aux associations sportives, en légère augmentation : 772 000 euros, contre 726 000 euros en 2017. Voilà pour le sport.

Je continue avec les travaux les plus significatifs dans les bâtiments sportifs. Je vais vous parler notamment des travaux de réfection de la ventilation au stand de tir Marcel Payen, de la démolition du Pavillon Saint-Denis, de la rénovation de la structure bois de la piscine, la remise en état des chéneaux. Tout ceci s'établit à un peu plus d'un million d'euros.

Concernant la mise aux normes accessibilité Ad'AP, cela représente 45 000 euros. Au budget bâtiment s'ajoute le budget espaces verts, pour lequel il y a 2 installations sportives prévues : 3 terrains multisports pour remplacer l'unique City Foot* qui était à Marcel Payen pour un total de 120 000 euros, et la construction d'un parcours sportif pour 115 000 euros.

Voilà pour le sport et la jeunesse.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Laurent Zacaropoulos.

M. Zacaropoulos

Bonsoir, mes chers collègues. Je vais vous parler du budget logement pour la gestion du parc privé de la Ville, avec une tendance générale sur la partie fonctionnement d'une baisse de 15 % environ qui est due à la reprise en régie de la gestion de ces logements, avec un budget apporté à 209 000 euros *versus* 245 000 en 2017. C'est principalement expliqué par la conclusion favorable du contentieux que l'on avait sur le loyer de l'espace insertion, l'immeuble Colombus, qui permet de générer une économie de 8 000 euros sur le montant du loyer. Les mesures d'optimisation de dépenses de nettoyage et d'entretien des immeubles permettent une économie de 10 000 euros. Il y a une baisse générale des charges locatives et de copropriété sur l'ensemble du parc.

En section d'investissement, on a un budget qui est porté à 179 000 euros sur 2018, avec des gros entretiens courants, 3 dépenses un peu exceptionnelles qui sont la rénovation des appartements du 40 rue de l'Aigle pour 40 000 euros, la reprise de la ventilation sous toiture de l'immeuble de la rue Jean Bonal pour environ 20 000 euros, la mise aux normes des ascenseurs des immeubles du 15 Voltaire et du 30-32 Jean Bonal pour 100 000 euros.

M. le Maire

Merci.

Madame Gaillabaud.

Mme Gaillabaud

Merci, Monsieur le Maire.

Je vous présenterai tout d'abord le nouveau budget du développement durable. Comme il en a été question tout à l'heure, il s'agit essentiellement de la cotisation ALEC à hauteur de 4 000 euros, de la redevance Vélib' à hauteur de 60 000 euros, puisque la Ville continue sa politique de transports doux, et de l'étude sur le gaspillage alimentaire à hauteur de 13 000 euros, puisque comme vous l'avez vu sur le dernier *La Garenne Info*, le gaspillage alimentaire va être un point important cette année.

En dépenses de fonctionnement, nous avons un global de 79 000 euros, contre des recettes de fonctionnement de 4 707 euros qui sont dues aux indemnités de superposition d'Autolib', c'est-à-dire la seule station communale qui est installée rue du Transvaal, les autres étant des stations départementales.

Autre délégation : les affaires funéraires. En fonctionnement, j'ai un global de 4 700 euros, essentiellement des contrats qui sont renouvelés. J'en veux pour preuve l'adhésion à la centrale d'achat du SIFUREP, la cotisation SIFUREP, et également des transports funéraires hors horaires du SIFUREP. Face à ces dépenses, j'ai 28 000 euros de recettes, qui sont essentiellement liées à la vente de concessions ou à des renouvellements de concession. En investissement, 15 000 euros vont être investis pour le nouveau columbarium. Évidemment, nous poursuivrons également la campagne de reprise administrative de concessions échues qui a été entamée sur le budget 2017.

M. le Maire

Merci beaucoup.

La parole est à Mme Legendre, puis M. Martin-Chauffier et Mme Bordet.

Mme Legendre

Pour les espaces verts, le montant total du budget s'élève à 1 568 969 euros qui sont répartis en fonctionnement pour un montant de 417 533 euros et en investissement pour un montant de 1 151 436 euros. Nous avons des aménagements d'un parcours de santé, le projet « santé cadre de vie » avec la poursuite de la mise en œuvre de brumisateurs dans les squares qui augmente le budget cette année, ainsi que l'étude et les travaux du cimetière.

M. le Maire

Merci, Madame.

Yann Martin-Chauffier.

M. Martin-Chauffier

S'agissant du développement économique, comme vous le savez, mes chers collègues, la présentation à proprement parler d'un budget communal de développement économique est nécessairement parcellaire, puisque les missions du développement économique sont très diverses. Je pense à l'emploi, au commerce, à l'accompagnement des entreprises, à la gestion des marchés, etc. Ce sont surtout des compétences qui sont gérées par de nombreux acteurs. Je pense à l'emploi notamment qui est une compétence partagée avec le Conseil départemental *via* l'espace insertion, mais également avec l'État et avec un certain nombre d'autres acteurs. Je pense à la question du développement économique qui est désormais une compétence métropolitaine, notamment sur la partie gestion de la relation aux entreprises. Présenter *in extenso* un budget communal pour le développement économique n'a pas particulièrement de sens. C'est pour cela que si je me contentais de vous présenter les chiffres qui figurent sur le budget communal, cela n'aurait pas grand intérêt.

Il n'empêche que, puisque c'est l'exercice, pour la mission locale, notre cotisation ne change pas cette année par rapport aux années précédentes. Pas de grandes nouveautés non plus sur le montant qui est à 16 650 euros pour les animations pour les commerces et la participation à la charte qualité confiance des artisans. Pas de nouveauté non plus sur le marché et la délégation à (*inaudible**) pour la gestion des marchés commerciaux. Voilà un budget qui est sensiblement le même que l'année dernière sur le sujet. Encore une fois, il faut aller creuser chez nos voisins pour avoir une idée complète de ce qu'est le budget du développement économique à La Garenne-Colombes.

M. le Maire

On me dit qu'il faut parler suffisamment proche du micro pour être entendu, mais pas trop pour ne pas brouiller. Débrouillez-vous avec cette information.

(Rires.)

Madame Bordet.

Mme Bordet

Bonsoir.

S'agissant des structures petite enfance, je vous rappelle que nous avons 12 structures qui permettent de proposer 469 places et que cette année, le taux de satisfaction des demandes en 2017 a atteint 73,66 %, qui est comme toujours un taux très supérieur à la moyenne régionale, mais aussi à la moyenne nationale.

Concernant les dépenses, nous avons cette année un budget de 775 980 euros, contre 703 350 l'année dernière. Cette différence importante s'explique par la mise en place de la crèche Veuve-Lacroix qui va intervenir à la rentrée de septembre et à une subvention au réseau des parents dont vous avez tous dû entendre parler, pour lequel une subvention de 3 000 euros a été accordée dans le cadre du budget 2018. Je vous fais grâce du ligne à ligne des autres éléments du budget de fonctionnement qui est globalement similaire à celui de l'année dernière, pour ce qui est alimentation, etc. On est dans les mêmes lignes que l'année dernière. Nous avons également, comme toujours, une subvention de 1 000 euros à la crèche Lechaim qui accueille 6 enfants garennois.

S'agissant des recettes de fonctionnement, nous avons un budget de 4 035 389, qui se décompose en 2 points, puisqu'il est important de décomposer les recettes de fonctionnement en 2 chapitres, le premier étant les recettes de fonctionnement liées à l'activité des établissements que nous avons en régie, pour lesquels la Ville perçoit les recettes liées aux participations des familles, à celle de la CAF, et les subventions du département. Le budget 2018 pour cette partie s'élève à 3 822 689 euros. Il était un peu plus élevé, à 4,111 millions l'année dernière. Nous avons la seconde partie, les recettes liées aux DSP que sont Sémard et Voltaire aujourd'hui et Veuve-Lacroix très bientôt, pour lesquelles la Ville perçoit uniquement les redevances. C'est un poste qui est en augmentation en 2018, puisque la crèche Veuve-Lacroix arrive. En 2018, nous avons un budget de 212 700 contre 174 400 en 2017.

Je terminerai cette présentation par ce qui concerne les délégations de service public, une par une. La DSP Voltaire : nous avons dans nos dépenses une participation au coût du service de 175 000 euros et, à l'inverse, une redevance de 70 000. S'agissant de Sémard, une participation au coût de service de 278 000 euros et une redevance de 102 700. Une estimation pour la future crèche Veuve-Lacroix qui est une participation estimée au coût de service de l'ordre de 100 000 euros pour 5 mois, puisqu'elle ouvre en septembre, et une redevance estimée pour 5 mois de l'ordre de 40 000 euros.

Je terminerai par les dépenses d'investissement qui s'élèvent, pour le Pôle Petite enfance, à 58 000 euros cette année dans le budget, qui se décompose en 8 000 euros pour une enveloppe « travaux, étanchéité et sécurité » (mobilier de bacs de rétention, des armoires de stockage, le coût des entretiens dans différentes structures) et en 50 000 euros une enveloppe travaux pour différents éléments (un système de ventilation pour chambre froide aux Vallées, une ventilation mécanique cuisine à Joffre, un changement du sol dans le hall d'accueil de la crèche Verdun Bonnin, une mise en peinture du vestiaire des grands à la crèche Verdun).

M. le Maire

Merci beaucoup, Madame Bordet.

On me signale, à toutes fins utiles, que c'est une sono de prêt. Nous sommes dans une phase d'amélioration.

Avez-vous des questions, des commentaires à ces différentes présentations très complètes ? Je vous remercie les uns et les autres. Avez-vous des questions sur des points qui peut-être n'ont pas été abordés lors de ces exposés ? Qui veut prendre la parole ?

Bonsoir, Monsieur Duclos.

M. Duclos

Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues.

Vous disiez quels points n'ont pas été abordés. Je n'ai trouvé aucune ligne sur le devenir du bâtiment de la CNAM et sur la modernisation de la maison des clubs juste à côté. Je regrette qu'une autorisation de programme ne soit pas ouverte sur ce sujet et que le devenir et la modernisation de ces bâtiments ne soient pas précisés.

M. le Maire

Merci. Peut-être puis-je vous répondre rapidement. Une étude de programmiste a été lancée, qui est dans le budget. Cette étude de programmiste a pour objet de déterminer, sur ces parcelles, s'il est possible d'imaginer, et à quelles conditions, parce que c'est toujours possible, d'y mettre un certain nombre d'équipements culturels qui vont du cinéma, puisque je rappelle que le terrain a été acheté pour cela, au conservatoire de musique et de danse. Le travail est en cours. L'AP/CP sera faite le jour où nous déciderons de réaliser le programme qui aura pu être lui-même fixé.

M. Duclos

Sur les associations, on a trouvé comme tous les ans le tableau des subventions aux associations. J'ai bien noté les quelques variations, en particulier sur les associations sportives. Là n'est pas mon propos. Pour clarifier le suivi et bien comprendre ce pour quoi on vote, serait-il possible d'avoir par association le nombre des membres par tranche d'âge et le montant de la cotisation à cette association ?

J'ai une question qui m'a un peu surpris sur l'état du personnel. Ma question porte sur les agents non titulaires, en particulier un nombre important de personnes qui sont sous contrat article 3-2. Je voulais savoir dans le détail à quoi cela correspondait, quelle était la durée de ces contrats, si ces personnes avaient une mutuelle, etc. ? Voilà un peu ma question.

M. le Maire

Je vous remercie. On va tous les lister.

Ensuite, Monsieur Conway, vous voulez prendre la parole ? Les questions risquent de se croiser.

M. Conway

Tout d'abord, je voulais faire un préambule sur la Commission des Finances qui s'est tenue, comme l'a dit Jean-Philippe Ballin, le 22 mars, sur le fait que cela a été très bien organisé. La date a été communiquée à l'avance, on a eu les documents qui étaient fournis en support, qui étaient d'excellente facture, avec notamment les chiffres estimés 2017. Cela a permis, de l'avis de tous les participants, comme vient de le rappeler Jean-Philippe Ballin, des échanges très pertinents. Cela fait suffisamment longtemps que nous demandions une approche budgétaire qui était plus conforme à la réalité pour ne pas nous en féliciter aujourd'hui et saluer particulièrement l'effort fourni par l'administration municipale. Il n'y a plus qu'à souhaiter que cette approche fasse désormais partie des habitudes et, puisque les chiffres de 2017 sont disponibles, que nous n'attendions pas la date limite du 30 juin pour en prendre connaissance. Il faudrait également que cette approche soit déclinée de la même manière pour chaque responsable autour du Conseil ce soir pour qu'il s'attache à plus mettre en valeur, en perspective, leur secteur.

Ceci étant, la construction de ce budget s'inscrit dans la lignée des budgets précédents et suscite de notre part les mêmes remarques que les années précédentes. Permettez-nous toutefois d'insister sur plusieurs points que nous avons d'ailleurs évoqués lors du débat d'orientation budgétaire le 16 février.

Le premier point est l'absence d'une commission urbanisme qui, de notre point de vue, continue à être dommageable. Ainsi, plusieurs chantiers sont évoqués sans qu'il n'y ait eu de présentation formelle de ces projets : salle des sports, Piano Center, aménagement place de la Liberté, cinéma, plan d'aménagement des bâtiments communaux, même si nous approuvons le scénario 2 qui a été retenu dans l'autorisation de programme.

Le deuxième point est l'absence d'un plan pluriannuel d'économie et la vision d'un contrôle de gestion, en particulier sur la sécurité où il n'y a pas eu de CLSPD depuis 15 mois, pas d'évaluation de l'impact des 2 premières tranches de la vidéoprotection, pas d'objectifs fixés.

Toujours dans la sécurité, la brigade équestre, vous vous souvenez que nous avons largement détaillé notre opposition à cette décision, dont l'utilité pour notre ville est loin d'être prouvée, ni même expliquée. Au Conseil municipal du 16 février, à la question de mon collègue sur le coût d'une telle mesure, vous aviez, Monsieur le Maire, répondu d'une manière assez condescendante qu'il lui suffisait de faire la multiplication par le nombre d'emploi, 4. Nous constatons aujourd'hui que cela est faux, puisqu'à cela s'ajoutent au minimum la location et l'hébergement des chevaux, la licence à la Fédération française équestre pour environ 40 000 euros. Nous dénonçons vigoureusement cette focalisation excessive sur les moyens au détriment d'une analyse étayée de la situation et d'une définition des résultats à obtenir.

Le troisième point était l'absence de vision sur la sécurisation des déplacements, particulièrement ceux à pied et à vélo. Cela fait maintenant 8 ans que nous portons nos propositions en la matière, pour voir cela avancer très, très lentement, sans vision d'ensemble partagée et sans vraiment avoir une ligne budgétaire clairement identifiée. À ce sujet, j'ai une question pour Jean-François Dransart. Dans la Commission des Finances, on avait demandé quel était le montant 2017 du poste « travaux voirie ». Il y a un poste de 545 000 euros pour le budget primitif 2018. On voulait pondérer cela pour savoir quelle était la valeur habituelle en année courante de ces travaux voirie.

Le quatrième point était le fait qu'il n'y a toujours pas de budget participatif inscrit à ce budget primitif 2018. Nous suggérions un budget de 800 000 euros. On rappelle que ce budget participatif est quelque chose qui est dans un esprit d'investissement à l'initiative sur proposition des citoyens garennois, qui ferait ensuite l'objet d'une présentation et d'une validation en Conseil municipal. C'est l'occasion d'une approche véritablement citoyenne, très loin de l'approche que vous avez suivie pour le CESEL, Monsieur le Maire, et très loin du questionnement en ligne pour lequel vous prétendiez être à la pointe du progrès. Je rappelle que des outils sont disponibles pour accompagner le dialogue avec les citoyens. Vous avez des exemples qui font légion dans les journaux, notamment CitizenLab qui a mené une expérience très intéressante en Belgique sur une commune de 17 000 habitants, démarche qui n'a rien à voir avec le pseudo-questionnement évoqué précédemment.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire

Merci.

M. Conway

Je reviendrai au moment du vote des subventions pour des précisions.

M. le Maire

D'accord.

Madame, je vous en prie.

Mme Naturel

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je tenais à remercier mes collègues pour la précision de leurs présentations et nos agents communaux pour tout le travail fourni sur ce document d'une grande complexité.

J'avais quelques questions. Concernant la ZAC des Champs-Philippe, je voulais savoir si l'on avait avancé sur l'annexe de la mairie. Il me semble que, sur les décisions du maire, il y a un point là-dessus. Je voulais savoir aussi, concernant le devenir de la zone de commerce de la ZAC des Champs-Philippe, s'il y avait eu des avancées par rapport à l'installation de l'Intermarché et à l'activité de la brasserie qui a fermé. Ensuite, je crois que je l'avais lu, mais je ne sais plus combien de berceaux étaient concernés par l'ouverture de la crèche Veuve-Lacroix. J'avais une question relative au rapport. Je voulais savoir ce qu'il en était de l'encart « action loi SRU ».

Je vous remercie.

M. le Maire

Madame, je vous en prie.

Mme Courty

En complément, je souligne également avec Christophe la qualité de la dernière Commission des Finances qui nous a permis de balayer dans le détail chacun des postes budgétaires et qui a pu amener à des discussions et à des échanges fournis et détaillés sur l'intégralité du budget. Je voudrais néanmoins des compléments. J'ai une interrogation sur la cotisation Vélib'. Je pense que l'on est tous au courant des insuffisances et des manquements de la société Smovengo. Sur la ville, on sera sans doute impacté avec des retards, donc je voulais savoir si la cotisation de 10 000 euros par station était maintenue si nous ne devons pas être livrés avant la fin de l'année.

Ensuite, en commission, on a évoqué les détails des dépenses de la brigade équestre, mais on a découvert la création d'une brigade verte. Il nous a été dit, quand on a eu un point budgétaire, que l'on aurait davantage de précisions sur l'objectif de cette brigade verte et le recrutement en termes de personnel qu'elle pouvait représenter. J'aimerais avoir plus de détails.

Enfin, Monsieur le Maire, lors du débat d'orientation budgétaire, j'ai pu évoquer le détail des investissements en termes de voirie, et dans la continuité de votre décision d'investir massivement le dispositif Billy*, il aurait été bien d'avoir un investissement à la hauteur de cette décision en termes d'aménagement sur les pistes cyclables. Dans les montants d'investissement détaillés ici, je ne vois pas d'investissements en termes de pistes cyclables, contrairement à ce que vous aviez annoncé.

M. le Maire

Merci beaucoup. J'ai noté.

Madame, je vous en prie.

Mme Naturel

J'ai omis une question, plutôt un étonnement, par rapport à l'état du personnel. Je voulais savoir pourquoi il y avait une différence entre ce qui était l'effectif budgétaire 2017 (720) et l'effectif pourvu (484). Y a-t-il des postes en attente d'être pourvus ?

M. le Maire

Merci beaucoup.

Je vais essayer de répondre à certaines questions et j'en donnerai quelques-unes à mes voisins quand ce sera trop compliqué.

Sur les contrats article 3.2, il s'agit des contrats de non-titulaires de droit commun pour vacance temporaire d'emploi. C'est le cas standard. Ce sont des contrats d'une année. C'est pour cela que vous voyez apparaître le 3.2. Ce sont des contrats d'un an renouvelable dans une limite qui est de 3 fois. A vérifier, mais je crois que c'est 3 fois. On me dit 6 fois, 6 ans. Jusqu'à 6 ans, renouvelable 6 fois. Il va de soi que les agents qui nous paraissent particulièrement intéressants, qui sont non-titulaires, nous leur suggérons fortement de passer le concours pour pouvoir les titulariser. Cela dépend évidemment d'eux.

Le deuxième point évoqué est sur les questions d'emploi en matière de police municipale. M. Conway a abordé cette question importante, nous reprochant une sorte de débauche budgétaire en matière de chevaux. Nous estimons qu'il y aura un surcoût budgétaire pour ces chevaux de l'ordre de 20 000 à 40 000 euros, qui va correspondre à la location des chevaux. Je vous rappelle que c'est une location, ce qui signifie que si les chevaux déprimaient à La Garenne-Colombes ou si nous avions l'impression qu'ils étaient malheureux, inefficaces ou inutiles, si notre contrat moral avec la race équine n'était pas satisfaisant, nous pourrions, au bout de 6 mois, décidé d'arrêter cette expérience, parce qu'il va de soi que nous embaucherons des policiers municipaux qui seront cavaliers. Le jour où il n'y a plus de cheval, le policier municipal reste un policier municipal et sait aussi marcher à pied. Le surcoût n'est que de 20 000 à 40 000 euros. C'est un surcoût qui correspond à un véritable service, et c'est là-dessus que nous différons, qui sera donné à la population, puisque je pense qu'il faut parfois avoir la curiosité de regarder ce qui se fait à côté. Toutes les expériences montrent et témoignent que les chevaux sont un élément de maintien de l'ordre public particulièrement efficace et de surveillance, en particulier des zones résidentielles, puisqu'ils ont une vision qui va au-delà des clôtures de pavillon. Voilà pour ce point.

Il y avait une question liée aux services que l'on rendait à la population. Je vous rappelle qu'à partir du 1^{er} avril, peut-être quelques jours plus tard, nous allons mettre en place le guichet numérique unique, un service nouveau rendu à la population, qui va permettre à celle-ci de bénéficier d'un certain nombre de services en ligne. C'est le commencement de la dématérialisation des rapports purement administratifs entre la population et un certain nombre de services.

Je reviens sur la police municipale. Je vous rappelle que nous augmentons les effectifs de police municipale de telle sorte que nous allons augmenter les effectifs pour le CSU. Nous aurons une brigade de nuit qui ouvrira jusqu'à 3 heures du matin. L'objectif est de l'ouvrir à l'automne. Ce sera en fonction des embauches que l'on va faire. On aurait des policiers municipaux à La Garenne entre 7 ou 8 heures du matin et 3 heures du matin. L'objectif inscrit au budget est une brigade verte qui sera responsable de police spécialisée, comme le logement insalubre, la question des chiens. On a parlé des chevaux, mais il y a aussi la question des chiens. Que vous dire d'autre sur les polices spécifiques ? C'est déjà pas mal. Voilà sur la police municipale. Il n'a échappé à personne que la police municipale travaille désormais le dimanche. C'est un gros avantage. Nous finirons l'année 2018 avec à la fois une police qui travaille le dimanche 7 jours sur 7 et qui travaille la nuit, si tout va bien et si nous faisons les embauches inscrites.

À la question que vous posiez fort justement, Madame, concernant les effectifs budgétaires et les effectifs pourvus, vous avez tout à fait raison. L'effectif budgétaire est un effectif théorique. L'effectif pourvu est l'effectif réel. Comment explique-t-on cela ? Par un flux permanent de départs et d'arrivées, comme dans toute administration. On se doit d'avoir de la marge sur tous les grades de toutes les filières pour pouvoir embaucher quelqu'un. Si vous voulez embaucher un technicien territorial, s'il n'existe pas son grade précis et qu'il le demande, s'il faut attendre de passer au Conseil municipal, cela peut poser un problème. Nous essayons de minorer ce volet. Régulièrement, au Conseil municipal, nous supprimons des postes, comme vous avez pu le voir, mais cela n'est pas toujours possible. Il faut que l'on ait un volant large pour pouvoir embaucher dans toutes les catégories qui existent dans la Fonction publique. Dieu sait que la Fonction publique est riche en catégories et sous-catégories.

Concernant la question de Mme Courty sur les actions SRU, j'ai noté qu'étaient budgétées plusieurs acquisitions pour un total de 1,9 million d'euros que vous trouvez dans le budget d'investissement.

J'ai noté vos questions sur la ZAC. J'ai peur de dire de grosses bêtises, donc je vais passer la parole à Jean-Pierre Hervo. Un élément de ZAC qui n'est pas tout à fait ZAC tout en étant ZAC, c'est la question de la fameuse brasserie qui est malheureusement fermée. Nous sommes en discussion avec des acheteurs. Nous avons quelques pistes que j'espère sérieuses pour pouvoir vous annoncer durant cette année la réouverture de ladite brasserie.

Monsieur Hervo, vous voulez répondre à quelques questions sur la ZAC ?

M. Hervo

Je les ai notées.

Madame Naturel, si vous veniez au comité de quartier du samedi matin des Champs-Philippe, vous auriez la réponse à toutes ces questions. Je vais vous répondre. Vous nous avez interrogés sur la crèche. C'est une crèche de 45 berceaux. Les locaux ont été mis à disposition par le promoteur depuis un certain temps. Les travaux sont en cours. Les travaux seront terminés avant l'été en vue d'être remis à l'exploitant en juillet pour l'ouverture au mois de septembre, comme prévu.

L'annexe de la mairie, le local de service public dans les Champs-Philippe. Le local va incessamment être mis à disposition de la Ville. Le projet d'aménagement est arrêté. C'est un local de 60 m², 2 bureaux et 4 chaises, à peine plus. Le marché de travaux va être passé. L'objectif de l'ouverture est le dernier trimestre de cette année.

Vous nous avez interrogés sur l'Intermarché également. C'est un sujet un peu plus épineux. Les locaux sont quasiment terminés pour être mis à disposition de l'Intermarché, c'est une affaire de quelques semaines, mais alors qu'Intermarché avait annoncé l'ouverture pour le mois de septembre, des retards ou des reports de cette date nous ont été annoncés par des représentants d'Intermarché il y a peu. Nous avons un rendez-vous avec la plus haute direction de la chaîne Intermarché pour y voir clair et faire en sorte que l'ouverture soit aussi peu retardée que possible, voire respectée, parce qu'il n'est pas encore trop tard pour ouvrir au mois de septembre ou d'octobre comme prévu.

J'ai répondu à toutes les questions ?

M. le Maire

Oui, je crois.

Y a-t-il des questions auxquelles nous n'avons pas répondu ?

Monsieur Dransart.

M. Dransart

Je vais répondre à l'ensemble des questions. Je n'ai peut-être pas été assez clair tout à l'heure. Le budget dont vous me parlez, Monsieur Conway, c'était 616 000 l'année dernière et 716 000 cette année. Cela comprend – je ne vais pas prendre tous les chiffres, mais au moins les items – les petits travaux de voirie, le marquage au sol, l'éclairage public et la signalisation, la gestion du stationnement payant, l'entretien et la maintenance des caméras, la fourniture et l'application de l'asphalte, la maintenance et la réparation des bornes arrêt minute, l'entretien des bornes incendie, le diagnostic, l'entretien du cimetière et les réseaux d'assainissement. Ce sont les principaux items.

Pour répondre à Mme Courty, la partie vélo n'est pas inscrite. Elle est partout à la fois pour la signalisation, le marquage au sol, les travaux, et ainsi de suite. On a simplement sorti du budget pour la partie vélo les 70 000 euros consacrés à la préparation des stations Vélib' et les abris vélos, ce qui correspond à un peu plus de 10 % du budget de l'entretien voirie, ce qui est déjà bien. Ce n'est peut-être pas suffisant et cela n'avance peut-être pas assez, mais c'est bien d'avoir ces 10 % consacrés à la partie vélo, en sachant que le marquage au sol vient dedans. Je ne saurais pas chiffrer, mais cela doit faire 15 ou 16 %.

M. le Maire

Merci.

Mme Gaillabaud voulait dire un mot.

Mme Gaillabaud

C'était pour répondre aux questions de Mme Courty sur Vélib'. Premièrement, le retard enregistré par Smovengo sur La Garenne-Colombes est dû à un retard d'Enedis qui ne répond pas. Bien évidemment, Smovengo ne sera payé que lorsque les stations seront effectivement ouvertes.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il des questions auxquelles nous n'avons pas répondu ?

M. Conway

J'avais une précision à l'attention de Jean-François Dransart. Je comprends bien que les pistes cyclables concernent plusieurs lignes budgétaires, mais je pense qu'il est vraiment important, si l'on veut partager une vision d'où l'on va, à quel rythme, ce que l'on va faire, dans quel délai et quel coût cela génère, d'avoir une ligne budgétaire dédiée à ce sujet qui, sans aiguillon budgétaire précis, est systématiquement décalée.

De plus, cela présente comme inconvénient qu'à saucissonner les interventions là-dessus, on fait courir à la Ville un risque d'être responsable en cas d'accident. Je prends l'exemple des deux rues qui débouchent sur la place du général Leclerc, la rue Médéric et la rue Joffre, pour lesquelles la signalisation au sol pour les vélos en double sens a été faite. Il n'y a aucun panneau indiquant aux voitures qui arrivent que cela a changé ni aucun panneau indiquant au vélo qu'elle est sa situation en termes de règles de priorité. Je prends l'exemple des vélos qui viendraient de la rue Joffre, qui n'ont pas d'indications de feux ni de cédez-le-passage, et qui seraient prioritaires sur les voitures venant de leur gauche, alors que ces voitures auraient le feu vert. Il y a une nécessité d'avoir une approche sérieuse de ce que l'on fait, dans quel ordre et quels sont les points de vigilance à avoir pour ne pas avoir à revenir dessus ensuite. Cela fait des années que l'on en parle. Évidemment, le responsable, qui était lui-même cycliste, était motivé par cela. Il est parti. Isabelle Caullery, qui était un appui important dans l'animation de cela par la police municipale, a rendu son tablier. À l'échéance des stations Vélib' et du développement des vélos et le fait que j'ai eu le plaisir d'entendre M. le Maire, reconnaître, à l'occasion de l'inauguration du magasin de vélo, qu'il y avait quelque chose à faire et que c'était ce qui apparaissait le plus facilement atteignable, je voudrais bien que cela se traduise concrètement.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Concrètement, c'est assez simple. Nous avons un budget de voirie. Celui-ci permet un certain nombre de travaux. Qu'ils soient parfois imparfaits, j'en conviens. Nous sommes loin d'être parfaits en tous et nous ne demandons qu'à nous améliorer. Dire qu'il n'y a pas d'ambition parce qu'il n'y a pas d'affichage bruyant, sonore et médiatique de cette affaire, c'est nous faire un procès qui n'est pas

honnête, parce que l'on fait des choses. Peut-être que nous pourrions mettre un peu plus d'argent dans notre communication institutionnelle pour dire ce que nous faisons, j'entends bien. Peut-être aussi, techniquement, sommes-nous en défaut sur certains points que vous avez remarqués. Il faut évidemment qu'on les regarde. S'il manque des panneaux à certains endroits, il faut en mettre. Ce n'est pas valable que pour les vélos, mais pour tout, pour les piétons, les automobiles. C'est un problème général de sécurité. Je pense qu'il y a bien des endroits dans La Garenne où il y a une mauvaise signalisation pour tout utilisateur. Je n'en disconviens absolument pas.

M. Conway

Faites de la communication dessus. Je serais très intéressé de voir tout ce que vous avez fait. Pour paraphraser une phrase célèbre qui est sortie récemment, pas de « blabla », des actes.

M. le Maire

Pas de « blabla », très bien. Là où je suis étonné, c'est quand vous nous expliquez beaucoup de choses sur la voirie et que vous découvrez qu'aux Champs-Philippe, vous ne savez pas si, oui ou non, il y a des zones bleues. C'est bien de faire de la com', mais il faut aller voir sur le terrain. Des choses sont faites. On ne peut pas caricaturer, parce que c'est de la caricature, que rien n'est fait. Ce n'est pas vrai. C'est peut-être imparfait, c'est sûrement imparfait d'ailleurs, c'est probablement très insuffisant, c'est sûrement très amateur, nous ne sommes sûrement pas très bons, je veux bien entendre tous les défauts, mais dire que l'on ne fait rien, c'est un tout petit peu exagéré. Ce n'est pas honnête de dire cela.

J'entends qu'il n'y a plus de questions sur les différents budgets ou sur le budget lui-même dans son acceptation large avec les grandes masses tels qu'ils ont été présentés par M. Ballin. Nous allons passer aux votes successifs. Je reprends mes papiers pour ne pas me tromper. Il ne faut pas en oublier un.

Nous allons avoir, sous le haut contrôle du directeur général des services, 6 votes. Cela vous va ? Très bien.

- **Vote du BP 2018 pour le budget principal**

M. le Maire

Le premier, il s'agit du vote du BP 2018 pour le budget principal.

On va voter d'abord sur la section de fonctionnement. Sur les dépenses de fonctionnement, qui s'oppose ? 5. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Sur la section d'investissement, qui s'oppose ? 5. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Enfin sur le budget global de la Ville de La Garenne, investissement et fonctionnement, qui s'oppose ? 5. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Voilà qui est constructif.

- **Fixation des taux d'imposition 2018**

M. le Maire

Nous passons au deuxième vote. Il s'agit de la fixation des taux d'imposition 2018 que vous a présentés M. Ballin.

Qui s'oppose ? 5. Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Adopté.

- **Subventions aux associations et au CCAS pour 2018**

M. le Maire

Le troisième point est la subvention aux associations. Je crois, Monsieur Conway, que vous vouliez prendre la parole juste avant le vote sur les subventions aux associations.

M. Conway

J'avais plusieurs questions sur les évolutions des budgets. J'en avais une sur deux subventions qui existaient en 2017 et qui n'apparaissent pas dans le 2018. C'est le comité des fêtes quartier des Vallées, qui était avant de 2 000 euros, et la Croix-Rouge française de 5 000 euros. Savoir si c'est un oubli ou s'il y a une explication.

J'avais également une question concernant l'Olympique garennois natation, où la subvention était de 100 000 euros et elle passe à 65 000 euros. Je voudrais connaître les raisons de cette évolution.

Le dernier point, j'aurais voulu avoir une information sur Hauts-de-Seine Initiative, où il y a une subvention de 1 000 euros, pour savoir à quoi correspond cet organisme.

M. le Maire

La première remarque que vous avez faite ?

M. Conway

La première était sur 2 subventions qui étaient en 2017 et qui ne sont plus en 2018 : le comité des fêtes quartier des Vallées pour 2 000 euros et la Croix-Rouge française pour 5 000 euros.

M. le Maire

Qui n'existaient pas ?

M. Conway

Qui étaient en 2017 et qui n'apparaissent plus aujourd'hui en 2018.

M. le Maire

Pour le comité des fêtes, la demande n'a pas été faite, mais elle peut être faite dans le cadre d'un budget supplémentaire, d'une DM.

Sur la Croix-Rouge ?

M. Dubois

Je pense que c'est passé en investissement.

M. le Maire

On va regarder. Elle n'y est pas de toute façon.

Ensuite, sur Hauts-de-Seine Initiative, c'est Yann Martin-Chauffier qui suit le sujet.

M. Martin-Chauffier

Hauts-de-Seine Initiative est un organisme qui accompagne principalement des porteurs de projet commerçants qui veulent reprendre des commerces. Il les accompagne dans le montage du projet, notamment sur la partie financière, et ensuite, un comité qui se réunit une fois tous les 3 mois à La Garenne-Colombes, se réunit, audite les porteurs de projet et peut décider de les accompagner avec des prêts d'honneur ou des prêts à taux zéro. Il y a un certain nombre d'exemples dans les rues de La Garenne. Nicolas Bernardé avait été accompagné à l'époque par Hauts-de-Seine Initiative sur le montage de son projet. Il y en a beaucoup d'autres.

M. le Maire

Merci.

Sur l'Olympique garennois Natation, Baptiste, vous vouliez dire une chose ?

M. Dubois

L'Olympique garennois Natation a demandé moins que l'année dernière. Ce sont eux qui ont demandé moins. Je crois que c'est parce qu'ils avaient provisionné un litige prud'homal qu'ils avaient un peu surévalué.

M. Conway

Provisionné quoi ?

M. Dubois

Un litige prud'homal.

La Croix-Rouge a fait une demande de 5 000 euros de subvention cette année. Ils nous ont précisé qu'ils voulaient une subvention d'investissement. Je ne sais pas si cela apparaît dans le budget d'investissement de la Ville ou si ce n'est pas encore formalisé administrativement. C'est prévu qu'ils aient encore 5 000 euros.

M. le Maire

On va regarder, mais cela me paraît curieux que l'on puisse faire une subvention d'investissement à une association.

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme Naturel

Je voulais poser une question sur le nombre de jeunes qui étaient adhérents au football club de La Garenne Colombe, et si vous connaissez le nombre d'adhérents à l'ASCO.

M. le Maire

Le nombre de joueurs de foot à La Garenne ? C'est une colle. Je dirais 652.

(Rires.)

Mme Naturel

Pour le club de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Pour l'ASCO, je suis allé à l'assemblée générale il y a 3 semaines, je dirais moins, mais je ne sais pas à quel niveau. Je vais vous dire une très grosse bêtise.

M. Dubois

L'ASCO, ils sont beaucoup plus nombreux mais ont aussi une association de ski. Vous n'avez demandé que le foot ? Je peux vous donner les éléments, je les ai quelque part dans mon téléphone. Je vous les donnerai après. Je vais mettre du temps à chercher.

M. le Maire

L'ASCO, ils ont un problème d'encadrement. La SNCF n'est pas très prêteuse. La fourmi n'est pas prêteuse. C'est là son moindre défaut.

Plus de questions sur les associations ? Comme vous le savez, il vous est fortement déconseillé à chacun de voter pour une association à laquelle vous appartenez en tant que membre dirigeant, ordonnateur de la dépense, influant. Plutôt que chaque association, on va faire le tour du Conseil municipal, comme on a fait l'année dernière. Vous avez la liste des associations, vous me dites de quelle association vous voulez être exclus du vote. On considérera au moment du vote que vous n'avez pas voté pour celle-ci formellement. On fait le tour.

Monsieur Perrée, allez-y.

M. Perrée

J'ai déjà donné par écrit.

M. le Maire

Il faut que vous le donniez au Conseil municipal.

M. Perrée

Comité des œuvres sociales, Comité ACPG-CATM, Comité d'entente des associations patriotiques, le Souvenir français, ENC 4^e section.

M. le Maire

Merci.

M. De Boutray

L'AEGC.

Mme Fommarty

TSG.

M. le Maire

Et le CCAS, M. De Boutray.

Mme Gaillabaud

L'AEGC.

M. Hervo

L'amicale philatélique et le photo club.

M. Dubois

La Garenne Jeunesse et l'AEGC.

M. Ballin

Rien.

Mme Juvin-Marleix

(inaudible.)

M. Robail

Aucune.

M. Dransart

Comité des médailles.

M. Zacaropoulos

Aucune.

M. Butet

(inaudible)*, Souvenir français et CCAS.

Mme Caullery

Je suis au titre du département.

M. le Maire

Êtes-vous un membre influent ? Sans aucun doute, Madame Caullery, vous êtes forcément très influente. Considérez que vous êtes trop influente pour pouvoir voter.

Mme Legendre

Arts plastiques.

Mme Gamblin

Cercle des arts, CCAS.

Mme Da Silva

Aucune.

Mme Bordet

Scena Bafana.

Mme Luciot

Aucune.

M. Autain

(inaudible)*

M. Martin-Chauffier

Mission locale.

M. Conway

Je vote pour tout.

M. Champion

Pareil.

Mme Courty

Je suis membre, mais pas membre influent.

(Rires.)

M. le Maire

Ne vous sous-estimez pas, Madame.

M. Duclos

CCAS.

Mme Naturel

Je vote pour tout.

M. le Maire

Pour ma part, je souhaiterais ne pas être impliqué dans les affaires de l'AFGC football club. Je ne joue pas au football, il s'agit de mon fils. Je ne prends aucun risque. Le Comité des médailles, Légion d'honneur, le CCAS, le Cercle d'escrime de La Garenne, l'UGC.

Est-ce que tout le monde est d'accord pour voter en masse la totalité des associations ou souhaitez-vous qu'une association, ou 2, ou 3, ou 4, soit votée à part ?

M. Conway

Le conservatoire pour lequel nous nous abstenons.

M. le Maire

Nous allons voter le conservatoire à part.

M. Conway

En l'absence d'une convention incluant l'impact d'un quotient familial pour les Garennois.

M. le Maire

Y a-t-il d'autres associations que vous voulez retirer de la liste globale ? Non.

Dans ce cas, je vous donne à voter la liste globale hors conservatoire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

Nous votons maintenant pour la délibération liée au conservatoire de musique, sur la subvention de celui-ci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 4. Qui est pour ? Je vous remercie, 31 voix.

Il s'agissait du troisième vote dans ce point 2.3.

- **Reprise anticipée des résultats 2017 du budget annexe Parkings souterrains de la ville**

M. le Maire

Nous allons voter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

- **Vote du BP 2018 pour le budget annexe Parkings souterrains de la ville**

M. le Maire

Le vote du budget primitif 2018 pour le budget annexe « parkings souterrains de la ville ». Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

- **Ouverture de crédits dans le cadre de la convention de gestion provisoire de la compétence aménagement**

M. le Maire

C'est la ZAC.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5. Qui est pour ? 30. Je vous remercie.

Ai-je oublié quelque chose, Monsieur le Directeur général des services ? Cela vous va ?

A l'ASCO, sur 595 footballeurs, 148 Garennois. À l'AFGC, je vous avais dit combien ?

M. Conway

652.

M. le Maire

Pas mal, 645. J'avais pris les remplaçants aussi, c'est pour cela.

2.4 - Taxe d'aménagement - majoration du taux à 20 %

M. le Maire

On va passer au point suivant, qui est une délibération concernant la majoration du taux à 20 % de la taxe d'aménagement. Vous avez reçu la délibération. Il est nécessaire, dans le secteur ouest de la ville, quartier des Champs-Philippe, la place des Champs-Philippe et ses abords, d'assurer le financement d'un certain nombre d'équipements d'intérêt général. Je vous propose de porter le taux de cette taxe à 20 % sur un secteur qui est défini dans le plan qui est joint.

Par définition, la ZAC est exonérée, mais les secteurs qui ne seraient pas dans la ZAC, il faut pouvoir les couvrir à 20 %. Dans le secteur de la ZAC centre, de la même manière, il peut être nécessaire d'assurer le financement d'équipements d'intérêt général. Je vous propose de porter le taux de la taxe à 20 % sur le fameux plan.

Enfin, sur le secteur des Vallées, c'est un des immeubles qui sont plutôt denses. Là aussi, nous majorons à 20 %. Nous le conservons à 5 % sur une partie nord qui est définie sur le plan en annexe. Il s'agit d'une zone qui est potentiellement peu mutable. Avez-vous des questions particulières sur cette affaire ?

M. Campion

C'était une remarque. On a eu les explications par M. Montagnon sur la raison, en sachant qu'*a priori*, même à 20 %, cela ne suffit pas pour générer les équipements nécessaires. On votera pour, bien sûr.

M. le Maire

C'est le maximum que l'on puisse faire, comme vous le savez.

Pas de question ? On va passer au vote. Il faut 3 votes différents. Il y a 3 délibérations : une première délibération pour le secteur des Vallées, une pour La Garenne centre et une troisième pour le secteur ouest.

Pour les Vallées, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

Sur La Garenne centre, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Sur le secteur Ouest de la ville, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci. La taxe d'aménagement est portée à 20 %.

La gestion active de la dette, Monsieur Ballin, vous voulez nous en dire un mot ?

2.5 - Gestion active de la dette

M. Ballin

Comme tous les ans, on reste très raisonnable, donc pas d'envolée sur les choix des produits financiers. On reste toujours sur des produits extrêmement simples, comme tous les ans. Une dette extrêmement simple, avec peu de produits, à part éventuellement la possibilité de recouvrir des outils de couverture de taux, mais que l'on n'a jamais en général.

M. le Maire

Merci infiniment.

Sur la gestion active de la dette, pas de question ? Comme vous le savez, nous ne sommes pas endettés et nous n'en sommes pas mécontents. Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 3. Qui est pour ?

Soyez solidaires. On verra ensuite de quoi il s'agit. L'union de la gauche, c'est important. Il faut que le parti socialiste fasse des efforts. Je parle entre vous deux.

J'ai noté 5 abstentions. J'ai noté 0 contre. Donc 31 pour. Merci.

2.6 - Modification de l'autorisation de programme et de crédit de paiement (AP/CP n° 2015-01) pour la réalisation de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) des établissements recevant du public de la commune de La Garenne-Colombes

M. le Maire

Le point suivant est l'AP/CP accessibilité. J'ai un petit doute. C'est Anne qui présente.

Mme Fommarty

Depuis 2015, nous avons un programme d'adaptation à l'accessibilité des bâtiments communaux recevant du public. En 2016 et 2017, les crèches Bonal, Joffre, Sartoris, Les Vallées et la halte-garderie Joffre ont été mises en accessibilité, ainsi que le marché des Vallées. Par rapport au programme que l'on avait prévu, on a un petit décalage. Nous allons vous proposer un nouveau calendrier pour les années à venir. En 2018, c'est le groupe scolaire Marsault et le pavillon Bohn-Quentin qui vont être mis en accessibilité. Renan, on va faire l'étude, et il sera mis en accessibilité en 2019, avec le centre de vacances d'Houlgate, le complexe sportif Pierre Denis et le pavillon de la Croix-Rouge. En 2020, ce sera le groupe scolaire Voltaire, l'Hôtel de Ville, Marcel Payen, les crèches Verdun Bonnin qui n'ont pas encore été faites et la maison des clubs. Ce ne sera peut-être pas la maison des clubs, ce sera en fonction de ce qui sera prévu sur place. En 2021, le foyer des arts et loisirs, le complexe sportif Chedal-Anglay à côté de la piscine, les parkings de Gaulle et Charlebourg, l'église Saint-Urbain, le pavillon Pasteur et le Mastaba. Avec cela, on aura fait le programme. Il nous reste 6 années.

Je vous demande d'approuver le nouveau calendrier et les crédits de paiement qui en découleront. Vous avez un petit tableau avec les dépenses prévues. Je peux vous les lire si vous le voulez, sinon, vous les avez dans la délibération.

M. le Maire

Merci infiniment.

Des questions à Mme Fommarty ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

2.7 - Création de l'autorisation de programme et de crédit de paiement (AP/CP) pour les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments communaux

M. le Maire

Je passe la parole à Mme Gaillabaud pour l'amélioration énergétique des bâtiments municipaux.

Mme Gaillabaud

Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre de ces autorisations de programme, des diagnostics énergétiques ont été réalisés sur des bâtiments municipaux de la ville. Il s'est avéré que les plus gros consommateurs sont les groupes scolaires, l'Hôtel de Ville, la piscine et le foyer des arts et loisirs. De ce fait, une programmation a été instaurée. Vous les avez sur le tableau. Pour 2018, il y aura la piscine, l'Hôtel de Ville et le groupe scolaire Voltaire qui commencera cette programmation. En 2019, vous verrez la piscine, l'Hôtel de Ville, le foyer des arts et loisirs, le groupe scolaire Voltaire ainsi que Renan et la crèche Joffre. Il y a une moyenne de 479 000 euros TTC d'investissement par an. Sur 2018, la Ville va dépenser un budget prévisionnel de 453 600 euros. C'est la Ville qui financera à 100 %.

M. le Maire

Merci.

Des questions ?

Mme Courty

Nous nous félicitons de ces autorisations de programme et crédits de paiement qui sont une bonne initiative pour gagner en visibilité et mieux appréhender l'engagement de la Ville sur les investissements de long terme. Nous rappelons néanmoins que c'était une recommandation qui date de plusieurs années de la Chambre régionale des comptes, qui a pris quand même un certain temps pour s'appliquer.

Au-delà de l'échelonnement comptable, il aurait été souhaitable d'apporter une information complète qui associe à la fois l'échelonnement comptable avec l'étalement des travaux et les actions de performance énergétique dans le temps pour mieux mesurer les montants avec la cohérence de la démarche et des actions qui seront engagées. On s'aperçoit que l'Hôtel de Ville va être assez longuement en travaux pour les prochaines années, puisqu'il est programmé pour les 6 prochaines années. Au-delà de cela, quels travaux de performance énergétique et quand vont-ils être réalisés ? Est-ce qu'on est sûr de l'étanchéité des portes et fenêtres, sur de l'isolation de toiture, sur de l'isolation de façade, de l'isolation de mur, de l'isolation intérieure ou extérieure ? Dans le temps, est-ce que l'on est sûr une association complète d'amélioration de la performance énergétique ? Il est dommage que l'on n'ait pas également davantage de lisibilité. On voit que des subventions sont programmées, échelonnées dans le temps, mais sur les cofinancements à la démarche sur le long terme ici présentée...

M. le Maire

Merci beaucoup, Madame.

M. Champion

Vous vous plaignez que l'on ne vous félicite pas assez. On vous félicite.

Le programme est ambitieux, parce qu'il recommande... Je remercie M. Montagnon d'avoir répondu à mes multiples questions, d'avoir pris, dans les audits énergétiques, des options relativement lourdes, puisqu'il y a quand même des retours sur investissement qui peuvent aller jusqu'à 20 ans. Vous auriez pu vous contenter du minimum, et ce n'est pas le cas. J'ai posé des questions avec un mauvais esprit, je le reconnais. C'est très bien. Je trouve d'ailleurs que ces budgets... Il suffit de regarder la salle où nous sommes pour voir qu'il était temps. Je trouve très bien que nos écoles et tous nos bâtiments publics fassent l'objet d'un programme ambitieux.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Madame Gaillabaud, vous avez été félicitée par la foule.

Y a-t-il d'autres remarques, d'autres félicitations à donner à Mme Gaillabaud ?

Nous allons voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

Le point suivant, c'est un autre AP/CP place de la Liberté.

2.8 - Création de l'autorisation de programme et de crédit de paiement (AP/CP) pour l'aménagement de la place de la Liberté

M. Hervo

Il s'agit de l'AP/CP traitant de l'ensemble du projet de réaménagement de la surface de la place de la Liberté, y compris les amorces de toutes les rues avoisinantes liées à la construction du parking en cours. C'est une opération qui a déjà commencé en étude et en quelques

travaux de sondage préliminaire, dont les premiers travaux vont commencer au mois de juin prochain et s'étaler jusqu'en 2020, puisqu'ils vont accompagner la progression de la construction du parking avec le basculement d'ouest en est de la réalisation du parking en deux phases. C'est une opération dont le montant s'élève à environ 6,2 millions d'euros, pour l'essentiel financée par le budget communal, à l'exception d'une subvention du Conseil régional à hauteur de 400 000 euros.

Voilà ce que je peux dire sur cette AP/CP.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Des questions ?

M. Duclos

Concernant ces travaux, sur le montant de 6 millions d'euros qui est un montant important, presque le double de ce que l'on vient de voter précédemment, comme beaucoup d'habitants, on aimerait en savoir un peu plus. Pour ma part, je trouve que l'information est assez rare sur le sujet. On regrette ce qui a été dit tout à l'heure, mais je le répète, le manque de commission urbanisme au niveau du fonctionnement du Conseil municipal. D'autre part, je voulais savoir s'il était prévu une information des habitants, une consultation pour recueillir leurs idées, leurs avis, qu'éventuellement ils fassent des choix si différentes possibilités d'aménagement leur sont proposées. Je vous remercie.

M. le Maire

Un travail de concertation est en cours. Par exemple, nous avons eu 3 ou 4 réunions avec les commerçants. Nous avons eu 3 réunions avec les commerçants du marché. Nous avons eu une réunion commune entre les commerçants du marché et les commerçants. Enfin, nous allons communiquer auprès des riverains.

On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2. Qui est pour ? Je vous remercie.

Le point suivant, c'est M. Dransart, l'AP/CP de la rue Gustave Rey, puisque l'on va refaire la rue Gustave Rey.

2.9 - Création de l'autorisation de programme et de crédit de paiement (AP/CP) pour l'aménagement de la rue Gustave Rey

M. Dransart

On va refaire la rue dans son intégralité. C'est très simple, on va essayer de commencer les travaux d'ici la fin de l'année, donc on est obligé de faire cette présentation avec la partie étude et peut-être un début des travaux. C'est pourquoi on a mis à la fois 50 000 euros en études et 100 000 euros pour les travaux. Comme c'est indiqué dans les délibérations, on peut être amené à faire des modifications suite à la notification des marchés et le résultat des études. C'est un prévisionnel sur 2 ans parce qu'on ne peut pas faire toute la rue sur un seul exercice. On aura une présentation publique avec les riverains, bien entendu.

M. le Maire

Les travaux, ce ne sera pas 100 000 euros.

M. Dransart

Le total fait 800 000.

M. le Maire

Y a-t-il des questions ?

M. Champion

C'est juste une remarque. Comme Gaëlle et moi sommes des habitants influents de la rue Gustave Rey, on devrait peut-être s'abstenir du vote.

M. le Maire

Il faut voter pour montrer que vous soutenez.

On va voter. La rue en a besoin.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

2.10 - Convention d'objectifs triennale entre la commune de La Garenne-Colombes et l'Association « Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de La Garenne-Colombes » pour la période 2018-2020

M. le Maire

Le point suivant est une convention d'objectifs triennale entre la commune de La Garenne et le COS. C'est une convention que vous connaissez et que, comme chaque année, je vous demande de m'autoriser à signer et de la doter d'une somme de 50 000 euros.

Y a-t-il des questions ?

M. Champion

En regardant les documents qui nous ont été fournis scrupuleusement, on s'aperçoit qu'il y a moins de 50 % d'adhérents par rapport à l'ensemble du personnel. Il y a 250 adhérents pour 500 titulaires, ce qui semble faible.

Ensuite, il semble que la gestion ne soit pas paritaire. Suite à la lecture des statuts que l'on m'a fournis, c'est un système qui me paraît un peu ancien. Sans vous manquer de respect, Monsieur Perrée, que le président de cette association soit le premier adjoint ne me paraît pas tout à fait sain, même si les statuts font que vous avez été élus conformément aux statuts et les salariés sont plus nombreux. Je trouve que ce n'est pas très sain, donc on s'abstiendra.

M. le Maire

Monsieur Campion, il y a un conseil d'administration où ne siège qu'un seul élu, M. Perrée. Autour, il n'y a que des agents municipaux. Ce n'est pas paritaire, effectivement, mais dans un sens qui n'est pas celui que vous suggérez.

M. Campion

Dans les statuts, il y a 3 ou 4 représentants de la mairie, dont un seul élu.

M. le Maire

Paritaire, cela signifierait qu'il y aurait autant d'élus que de représentants du personnel ou employés municipaux. En l'occurrence, il y a beaucoup plus d'employés municipaux. Cela fonctionne bien comme cela. L'idée est d'organiser les secours, les fêtes de Noël, un certain nombre de fêtes, fête des mères, etc.

Pas de question particulière ?

M. Duclos

Il y avait une question sur le nombre de personnes.

M. le Maire

C'est plutôt bien, 50 % de gens qui adhèrent. Je parle sous le contrôle rigoureux de M. Perrée. Je crois que l'on peut bénéficier du COS en n'étant pas membre. On peut aller au cirque de Noël sans être membre. C'est plutôt bien, 50 %.

M. Conway

Il faut préciser que les retraités sont aussi des adhérents du COS. Les 50 %, c'est un peu trompeur, parce que vous comparez salariés retraités et salariés.

M. Perrée

Il y a très peu de retraités, il y en a une douzaine.

M. le Maire

Dans un CE habituel, quel est le pourcentage de gens qui participent ? Ce n'est pas 50 %.

M. Campion

Le système est différent, il n'y a pas d'adhésion. Je veux bien reconnaître que j'ai une vision peut-être tronquée par le fait d'être du privé. L'adhésion est de fait, puisque c'est une cotisation de l'employeur. En revanche, la gestion se fait par les élus du personnel et pas par la direction de l'entreprise.

M. le Maire

La gestion ne se fait pas par la direction de l'entreprise mairie. La gestion se fait en majorité par du personnel. Yves Perrée est le seul représentant de la mairie au conseil d'administration. Il est quand même minoritaire, malgré sa personnalité.

On va voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2. Qui est pour ? Merci.

Direction des Ressources Humaines

2.11 - Personnel communal – Avenant de prorogation des conventions de mise à disposition de services entre l'Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense et la commune de La Garenne-Colombes

M. le Maire

Il s'agit d'un avenant de prorogation des mises à disposition au bénéfice de POLD. Il s'agit de la prorogation de la convention existante jusqu'au 30 juin 2018.

Pas de remarques particulières ? On peut passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2. Qui est pour ? 33. Merci.

2.12 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois

M. le Maire

C'est la modification du tableau des emplois. Cela fait partie des sujets évoqués tout à l'heure grâce à une question d'un de nos collègues sur la modification du tableau des emplois telle que nous la permettons régulièrement. Il s'agit souvent d'avancements de grade et de recrutements. On a vu le personnel tout à l'heure.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 2. Qui est pour ? 33. Merci.

III - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture et Sports

3.1 - Approbation des tarifs des entrées au Théâtre de La Garenne pour la saison culturelle 2018-2019

M. le Maire

Vous avez reçu la liste qui est extrêmement complète, donc vous nous permettrez de ne pas la lire précisément.

Avez-vous des questions à Isabelle Juvin-Marleix ?

M. Duclos

C'est plus une remarque. Je voulais indiquer que nous n'avons pas reçu les documents envoyés habituellement sur le fonctionnement du théâtre, à savoir le bilan de l'année précédente par spectacle et la présentation et le coût des spectacles prévus pour cette année. Peu important les raisons de ce retard, je ne vais pas revenir là-dessus, mais je tenais à dire l'importance de ces documents qui, j'espère, vont nous être envoyés prochainement. Cela nous permet de suivre la fréquentation du théâtre et son coût pour la Ville. Cela fait maintenant 3 ans qu'il y a une programmation annuelle. J'avoue ne pas savoir si le théâtre est positionné sur une bonne trajectoire cette année. Il est peut-être opportun de faire un premier bilan.

M. le Maire

On ne vous a pas adressé ces documents dans cette délibération, puisque ce n'est pas le sujet de la délibération. On vote des tarifs. Bien sûr, ces documents sont à votre disposition. Ils vous seront donnés.

Mme Juvin-Marleix

Les années précédentes, ces documents étaient envoyés bien avant le Conseil municipal et nous en délibérons dans la Commission Culture. De toute façon, c'était un peu proche du Conseil municipal, mais je croyais que ces documents vous avaient été envoyés hier. Ces documents vous auraient permis d'être rassurés – on peut toujours faire mieux au théâtre – sur le nombre de spectateurs qui croît de manière exponentielle, y compris sur le nombre d'enfants qui s'intéressent au théâtre, puisqu'on a plus de 230 % sur les enfants par exemple par rapport à la première année de programmation. Je vous adresserai les documents.

M. le Maire

Mme Juvin-Marleix n'ayant pas toujours été une excellente élève en mathématiques, la caractéristique de progression exponentielle est peut-être à moduler. C'est une progression réelle. Le caractère exponentiel...

Mme Juvin-Marleix

J'ai 25 % de sang méditerranéen plus un huitième de sang italien, ce qui peut expliquer tout cela.

M. le Maire

En tout cas, il y a une progression.

Y a-t-il des questions sur les progressions exponentielles ?

M. Campion

On a eu un certain nombre d'informations. On avait été surpris. J'ai cru que ma messagerie ne fonctionnait pas bien. On a des petites discussions sur les tarifs enfants, mais la progression des enfants avec des tarifs tout à fait compétitifs est intéressante. C'est ce qui explique d'ailleurs le grand succès. Je trouve la programmation plutôt bien, mais c'est une histoire de goût. On a une petite discussion sur les familles nombreuses, mais il est vrai que le tarif actuel enfant est déjà faible, donc il ne faut peut-être pas rajouter de complexité administrative, mais trouver quelque chose qui marche facilement. J'ai d'ailleurs proposé de lever de moins de 14 à moins de 16 pour lisser un peu les familles nombreuses.

M. le Maire

Pas trop de complexité et que cela fonctionne plutôt bien, je crois que c'est le cas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

3.2 - Programmation culturelle de l'auditorium de la Médiathèque municipale : approbation du règlement général de fonctionnement

M. le Maire

Il s'agit de la programmation culturelle de l'auditorium de la médiathèque municipale, approbation du règlement général de fonctionnement.

Y a-t-il des questions à Isabelle Juvin-Marleix ?

Mme Juvin-Marleix

Nous reconduisons les spectacles gratuits à la médiathèque, sauf pour les excellents concerts de l'excellent Jean-Pierre Hervo et les concerts de jazz et sur les spectacles enfants où je vous propose d'instaurer un tarif symbolique pour inciter les familles qui réservent en nombre à venir. Il y a des listes d'attente pas possibles. C'est toujours très complet et des gens ne viennent pas, donc ils privent les autres des places. Un tarif symbolique pour les spectacles enfants.

M. le Maire

Merci infiniment. Il se trouve que l'on va parler tarifs après.

Y a-t-il une question ?

Mme Naturel

Pour l'application de ce tarif, pourquoi ne pas garder la gratuité en faisant en sorte que les places disponibles parce que les personnes ne sont pas venues soient à disposition une heure avant ? Pourquoi faut-il forcément que ce soit payant ? Je trouve cela intéressant, c'est une des propositions que j'avais faite.

Mme Juvin-Marleix

Ce n'est pas mal que les familles puissent s'organiser. Si c'est une heure avant le spectacle, c'est difficile de venir avec toute la marmaille à l'auditorium. C'est compliqué pour des spectacles enfants. Si c'était un problème de tarification pour des spectacles adultes, pourquoi

pas. On se présente une heure avant le spectacle. Cela responsabilise les gens et cela leur fait prendre conscience que c'est un coût pour la Ville et que cela en prive d'autres. Cela me semble assez bien. Une heure avant le spectacle, cela me semble un peu difficile de s'organiser.

M. le Maire

Merci beaucoup.

On vote cette fois-ci, pas sur les tarifs, mais sur le point 3.2 qui est l'approbation du règlement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

3.3 - Approbation des tarifs des entrées à l'auditorium de la Médiathèque municipale pour la saison culturelle 2018-2019

M. le Maire

Nous arrivons aux tarifs dont vous avez déjà discuté. J'imagine que la discussion est terminée.

Pas d'autres questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

IV - Pôle Services Techniques

Voirie, Propreté, espaces verts

4.1 - Avenue Colombier Bernard :

- **Conventions financières avec le SIPPAREC relatives à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques d'ORANGE et de NC NUMERICABLE**
- **Convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à l'enfouissement des réseaux aériens de télécommunication et d'électricité et des réseaux propres à la Collectivité**

M. le Maire

Nous progressons et revenons à l'excellentissime Jean-François Dransart qui va vous parler de SIPPAREC.

M. Dransart

Je vais faire vite. Pour les travaux de Colombier Bernard, on a besoin de passer une convention avec le SIPPAREC pour l'enfouissement des réseaux électriques et télécoms. Le SIPPAREC le fait très bien et l'a fait dans l'ensemble des rues de la ville. Ce sont des travaux qui sont à hauteur de 150 000 euros, dont le SIPPAREC prend 5 000 euros pour ses prestations.

M. le Maire

On est dans le cadre de la rénovation de Colombier Bernard qui va être municipalisé, comme vous le savez.

Pas de question ?

Il y a 3 délibérations : une convention sur les réseaux Orange, une convention Numéricâble et une convention sur les réseaux propres de la ville.

Sur la convention Orange, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

Convention Numéricâble, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Enfin, sur les réseaux propres de la ville, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci. La voie se dégage avenue Colombier Bernard.

Aménagement urbain

4.2 - Cession à la SEM de La Garenne-Colombes des lots 10 et 21 dépendant de la copropriété du 35 rue de l'Aigle, des lots 19 et 39 dépendant de la copropriété du 1/11 rue Yves Le Caignard et des lots 14 et 20 dépendant de la copropriété du 5 bis rue du Transvaal - prorogation du délai de condition résolutoire

M. le Maire

Nous passons à M. Zacaropoulos qui va vous parler...

M. Zacaropoulos

De la cession à la SEM. C'est un sujet que l'on a déjà évoqué plusieurs fois en Conseil municipal. C'était la cession de 3 logements en 2016 à la SEM pour l'euro symbolique, sous conditions suspensives de conventionnement paritaire de ces logements. J'étais revenu vers vous à la fin de l'année dernière, au mois de novembre, pour demander prorogation de cette clause résolutoire au 31 mars, parce que l'État n'avait toujours pas conventionné le logement. A la date d'aujourd'hui, ce n'est toujours pas conventionné. Je vous demande de proroger une nouvelle fois le délai jusqu'au 30 juin 2018.

M. le Maire

D'un côté, l'État nous dit « ce n'est pas bien, vous ne faites pas suffisamment de logements sociaux », et quand on veut en faire, l'État ne conventionne pas et met 2 ans à conventionner. Tout va bien, la France est un pays qui se porte bien. Je suggère, de la même manière, aux administrateurs de la SEM de ne pas prendre part au vote. Les administrateurs, ne prenez pas part au vote, encore moins le président.

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 33, moins les gens de la SEM.

Les voies du seigneur sont impénétrables, Monsieur Conway.

4.3 - ZAC des Champs-Philippe - Acquisition amiable de la propriété sise 90 rue Sartoris, cadastrée G n° 71

M. le Maire

Monsieur Hervo, 90 Sartoris.

M. Hervo

Il s'agit, mes chers collègues, de mettre fin à une acquisition qui a pris longtemps. C'est la propriété du 90 rue de Sartoris, puisque ce secteur, dont les acquisitions avaient été confiées à l'Établissement public foncier 92 devenu Ile-de-France, a été repris par la Ville. L'Établissement public foncier avait trouvé un accord avec les époux Wasylec pour l'acquisition de leur parcelle. Malheureusement, l'affaire a eu beaucoup de mal à se conclure en raison d'une difficulté des époux Wasylec, ou plutôt des ex-époux Wasylec en cours de séparation, sur le partage de cette affaire. L'affaire vient de se débloquer. Les notaires nous ont avisés que tout était en règle. Je vous propose donc de donner accord pour l'acquisition de cette propriété, pour un montant de 1,2 million d'euros, tel que l'EPF l'avait négocié avec la famille Wasylec il y a maintenant au moins 2 ans, si ce n'est 3.

M. le Maire

Des questions ? Pas de question ?

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

4.4 - ZAC des Champs-Philippe - Acquisition amiable de la propriété sise 55 rue Jules Ferry, cadastrée D n° 205

M. le Maire

Le point suivant est le 55 rue Jules Ferry, une acquisition amiable dans le cadre de la ZAC.

Avez-vous des questions à poser à M. Hervo ?

M. Duclos

Une remarque. Dans les documents que vous nous avez envoyés, il y a un document que j'ai trouvé intéressant, c'est le chapitre 5 de l'étude d'impact 2016 de la ZAC sur le choix d'un parti d'aménagement.

M. Hervo

Ce document est très ancien.

M. Duclos

C'est la réflexion que je me suis faite.

M. Hervo

Il a été mis à jour lorsque nous avons relancé le dossier de DUP en mars, avril ou mai 2017, si j'ai bon souvenir. Effectivement, il explique de façon détaillée la genèse de la réflexion ayant mené aux réflexions.

M. Duclos

Ma question portait sur le secteur Bleuets-Fauvelles, là où il va y avoir l'école à proximité du cimetière. Il est prévu un tissu pavillonnaire avec des maisons de ville. C'est au moins ce qu'il y a dans le document. Or, ce secteur va être proche de la future station Nanterre La Folie du métro du Grand Paris. Il n'est pas fait mention de cette proximité. Pensez-vous que ce point pourrait être réanalysé ? Y a-t-il des discussions autour des plans prévus autour de cette station et de ce quartier sur Nanterre, Courbevoie et La Garenne ? Merci.

M. Hervo

Monsieur Duclos, c'est une question tout à fait pertinente et intéressante. Si notre document ne fait pas mention de la station Eole, c'est que c'est une mise à jour d'un document datant de la création de la ZAC, donc de 2006, et que l'imminence de la création de la station Eole et son impact sur son environnement étaient peut-être encore mal perçus quand nous avons actualisé ce document. Il est évident que tout le monde prend conscience maintenant que la station Eole va modifier profondément la perception de certains Garennois de leur environnement. Si l'on regarde une carte, quand on est au cimetière de La Garenne, on sera plutôt plus près de la gare Eole que de la place de Belgique, ce qui va beaucoup changer notre optique sur l'organisation des choses.

De surcroît, le projet des Groues qui finira quand même par se faire et venir jusqu'aux franges de La Garenne, même si la Ville de Nanterre ne se passionne pas pour ce qu'il se passe aux limites de La Garenne, va aussi considérablement changer le paysage, lequel paysage, sur la ville de Nanterre, ne peut que s'améliorer significativement, quoi qu'on y fasse.

Enfin, concomitamment à cette affaire Eole et de façon non indépendante de l'affaire Eole, les terrains Peugeot RATP vont buter et, de ce fait, apporter un voisinage et un contexte tout à fait nouveaux, ou en tout cas profondément modifiés, à notre ZAC des Champs-Philippe. Parallèlement aux réflexions qui s'amorcent mais qui vont vite sur le devenir de PSA, il est évident que nous allons être amenés à réfléchir un peu à ajuster sans doute notre programme de ZAC, en tout cas pour les secteurs qui sont proches d'Eole ou qui vont l'être, donc proches du cimetière, et ces mêmes secteurs qui seront les voisins de ce qui se réalisera sur les terrains Peugeot. Le contexte urbain de ce secteur de la ZAC va se trouver modifié, donc on va adapter notre réflexion. Je dirais que rien ne presse immédiatement, parce que nous n'avons pas la maîtrise foncière totale du secteur. Il y a encore des secteurs à acquérir. Cela nous laisse un peu de temps de réflexion.

J'observe aussi que vous avez peut-être lu avec trop de gourmandise la description du parti d'aménagement. Quand on parle de maisons de ville, il ne s'agit pas de refaire un quartier pavillonnaire. Il s'agit d'insérer des maisons de ville dans un ensemble d'immeubles, comme cela existe sur la ZAC des Bruyères à Bois-Colombes.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Je reviens un peu prosaïquement au 55 rue Jules Ferry. La question est de savoir si l'on veut acheter ou non la propriété du 55 rue Jules Ferry.

Mme Courty

J'avais une question sur les Groues, Monsieur Hervo. Ce n'est pas Nanterre qui le gère. Ce n'est pas le nouvel établissement de la Défense qui explique le désintérêt de Nanterre ? C'est parce que cela lui échappe ?

M. Hervo

Rien de ce qu'il se passe sur Nanterre n'échappe à M. Jarry.

M. le Maire

Le PLU reste fixé par Nanterre.

On va passer au vote, puisque c'est l'objet du vote.

Monsieur Conway ?

M. Conway

C'est sur le 55 rue Jules Ferry. Si j'ai bien lu, en face, il n'y a pas eu d'expropriation du tout. C'est une proposition de vente.

M. Hervo

Absolument. On n'est pas du tout dans le secteur sous DUP. C'est la famille Lecroiset* qui, venant aux informations... Je leur ai dit : si vous étiez vendeurs, nous pourrions être acheteurs. Ils sont revenus peu de temps à près en disant « on est vendeur », on a échangé, on a négocié et on a trouvé un terrain d'entente.

M. le Maire

Merci beaucoup.

D'autres questions ?

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Je vous avoue que je ne sais pas comment vous pouvez voter pour, puisque vous avez voté contre le budget qui permet de l'acheter, mais soit.

M. Conway

On a voté contre le budget, mais on est contre le fait que la municipalité continue de faire des achats. On ne bloque pas tout.

M. le Maire

Sans budget. Je comprends pourquoi la France a des dettes.

4.5 - ZAC des Champs-Philippe - Cession d'une emprise foncière 82-84 rue Sartoris à La Garenne-Colombes

M. le Maire

Vous nous le faites vite, et pas l'histoire de l'urbanisme dans l'Ile-de-France depuis Charles 10, s'il vous plaît.

M. Hervo

N'avez crainte.

Il s'agit de la cession d'une parcelle de la rue Sartoris, achetée par l'EPF mais devenue propriété de la Ville à la société SOFINIM. La société SOFINIM, qui était associée à Marignan pour l'acquisition et le montage de l'opération de tout l'immeuble qui a remplacé l'ancienne caserne des pompiers et l'ancienne poste de La Garenne, se trouve être encore propriétaire de la parcelle adjacente à cette opération Marignan.

Le programme de la ZAC prévoit, sur le secteur dit Sartoris, la réalisation d'un petit immeuble en accession qui complète et qui termine le retour de l'immeuble Marignan sur la rue Sartoris, la création d'un petit parc urbain de 900 m² de surface et la réalisation d'une structure à vocation largement sociale sur la partie ouest. Il s'agit de la partie est pour laquelle SOFINIM, étant déjà propriétaire d'une des parcelles, nous a proposé l'acquisition de la seconde parcelle pour y construire un petit immeuble. Cette proposition s'est avérée financièrement intéressante, confirmée par l'estimation de l'administration des domaines. De surcroît, SOFINIM nous a proposé la réalisation d'un immeuble à la qualité architecturale et à l'insertion urbaine satisfaisantes. Tout ceci se fait pour un prix de cession de la parcelle Ville s'élevant à près de 1,5 million d'euros hors taxes. Sur sa propre parcelle, SOFINIM sera redevable de la participation des constructeurs aux équipements publics s'élevant à un peu plus de 100 000 euros, c'est-à-dire une recette de près de 1,6 million d'euros.

Il y a aussi, associé à cela – sauf si vous souhaitez poser des questions, je vous en fais grâce – la nécessité pour la Ville de s'intéresser à une servitude de passage qui avait été créée avec l'immeuble Marignan pour permettre la desserte du parking de cet immeuble par la rampe d'accès de l'immeuble Marignan. Tant que l'on n'a pas vendu à SOFINIM, la Ville se retrouve partie prenante dans cette servitude. Il faut l'abandonner avant qu'on ne la reprenne, puisqu'elle ne bénéficiera qu'à l'immeuble réalisé par SOFINIM.

Dernier commentaire, si le Préfet ne tient pas la parole dont j'ai parlé tout à l'heure et refuse le permis de construire, on n'est pas bien. Il y a 1,6 million d'euros hors taxes, 1,9 million TTC dont j'ai parlé tout à l'heure, qui ne viendra pas. Espérons que le Préfet tienne sa parole. En tout cas, je propose au Conseil municipal de faire comme si et de voter pour cette cession.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo, pour votre synthèse.

M. Duclos

Si je comprends bien, on vend les terrains à la SOFINIM. En plus du prix de vente, la municipalité a-t-elle demandé des contreparties à ce promoteur ?

M. Hervo

Oui, la contrepartie est 1,6 million d'euros.

M. le Maire

Merci beaucoup.

M. Hervo

On peut faire des choses avec cela.

M. le Maire

M. Duclos posait une question légitime.

Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci pour l'unanimité.

4.6 - Régularisation SMABTP (SNC LGC-BKB)

- **Acte complémentaire notarié à l'acte authentique du 9 mai 2012**
- **Convention de servitude de passages**
- **Commodat (immeuble Belgique)**
- **Acte de régularisation foncière école Renan**
- **Acte de régularisation volumétrique îlot Belgique**

M. le Maire

Monsieur Hervo, j'hésite à vous passer la parole pour cela.

M. Hervo

Promis, je vais faire court.

M. le Maire

Il y a 5 délibérations sur ce point, on va voter 5 fois.

M. Hervo

Il s'agit de mettre enfin un terme aux opérations de cession de terrain de la place de Belgique et du boulevard National pour la réalisation des immeubles de bureau pour la SMA BTP.

Je vais donner les 5 titres. Il y a un acte complémentaire à passer pour percevoir un supplément de prix de vente de 72 000 euros sur l'immeuble Barillet.

Il y a à convenir de convention de servitude pour l'ensemble des éléments de surface au sol qui sont surplombés par les immeubles et qui sont donc des surfaces du domaine public, de fait sur lesquelles marchent les piétons, mais qui appartiennent à SMA BTP. Il faut convenir de la règle du jeu.

Il y a l'important problème d'une servitude dite de commodat, c'est-à-dire l'accrochage d'une caméra de vidéosurveillance, de quelques luminaires et de quelques câbles sous le faux plafond du passage sous le porche de l'immeuble Atrium.

Il y a 2 actes qui consistent à régulariser des choses que la SEM 92, en son temps, aurait pu mieux faire, c'est-à-dire éviter de vendre un morceau de la cour de l'école Renan à la SMA BTP et régulariser l'emprise exacte de l'immeuble Atrium pour des volumes occupés par des gaines de ventilation et une partie de la rampe de sortie, régularisation où la Ville rachète le morceau de la cour Renan qui n'aurait jamais dû être vendu. Elle vend les volumes jusqu'à présent indûment occupés par la SMA BTP. Tout est clair, enfin. Cela a mis 2 ans à négocier tout cela. Quand les juristes s'en mêlent, c'est formidable.

M. le Maire

Avez-vous des questions pour ce point d'orgue ? Pas de question.

On va voter 5 fois.

D'abord, sur l'acte complémentaire, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Sur la convention servitude de passage, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Sur le commodat, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Sur l'acte de régularisations foncières pour la parcelle côté Renan, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Enfin, pour l'acte de réalisation volumétrique de l'îlot Belgique, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

Voilà terminé l'ordre du jour. Viennent maintenant les décisions du Maire.

V - Divers

5.1 - Décisions

- N° 2018-088 Convention d'occupation précaire des parcelles sises 51-53 rue Veuve Lacroix conclue avec la SARL Constructions de Maisons-Laffitte
- N° 2018-089 Demande de subvention auprès de l'État relative à des actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance - FIPD 2018
- N° 2018-090 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de la piscine municipale en faveur des élèves du Collège Les Vallées
- N° 2018-091 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne en faveur du Collège des Champs-Philippe
- N° 2018-092 Marché à procédure adaptée relatif à la manifestation « une ferme à La Garenne-Colombes »
- N° 2018-093 Marché à procédure adaptée relatif au marché d'assurances des risques statutaires pour le compte de la commune de La Garenne-Colombes et du CCAS
- N° 2018-094 Demande d'aide au financement auprès du SIPPEREC afférente à la fourniture et à la pose d'un nouvel éclairage public dans le cadre de l'aménagement de l'avenue des Bruyères
- N° 2018-095 Demande d'aide au financement auprès du SIPPEREC afférente à la fourniture et à la pose d'un nouvel éclairage public dans le cadre de l'aménagement de l'avenue du Général Leclerc, du Rond-Point Pierre Joigneaux et de la rue du 8 mai 1945
- N° 2018-096 Contrat avec l'association Naïade productions relatif à l'organisation d'une animation scolaire musicale prévue le jeudi 15 mars 2018 à 14 heures au Théâtre de La Garenne-Colombes pour l'école élémentaire Ernest Renan
- N° 2018-097 Convention relative à la mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque municipale, à titre gracieux, en faveur du lycée professionnel La Tournelle pour l'organisation d'une représentation Théâtrale prévue le 14 février 2018
- N° 2018-098 Marché à procédure adaptée relatif à des prestations d'abattage, d'essouchage, de fourniture et de plantation d'arbres pour les besoins de La Garenne-Colombes
- N° 2018-099 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Monsieur Jérôme Lebertre
- N° 2018-100 Convention d'occupation précaire d'un local sis 71 rue de l'Aigle conclue avec la SAS TAC-TIC Média
- N° 2018-101 Marché subséquent n° 1 relatif à des missions de conseil et d'expertise pour l'atteinte de l'objectif "zéro phyto" et une gestion plus écologique des espaces de l'accord-cadre y afférent passé par le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers
- N° 2018-102 Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la pose d'une structure modulaire dans la ZAC des Champs-Philippe à La Garenne-Colombes
- N° 2018-103 Contrat avec le Théâtre de la Clarté relatif à la programmation d'un spectacle pour enfants prévu le dimanche 18 mars 2018 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2018-104 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association Lions Club de La Garenne-Colombes
- N° 2018-105 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur du Cabinet Jourdan
- N° 2018-106 Marché subséquent n° 1 du lot 2, éclairage, de l'accord-cadre n° AOO/2017/12 de travaux d'aménagement des espaces publics de la deuxième phase de la ZAC des Champs-Philippe à La Garenne-Colombes
- N° 2018-107 Marché subséquent n°1 du lot 3, espaces verts, de l'accord-cadre n° AOO/2017/12 de travaux d'aménagement des espaces Publics de la deuxième phase de la ZAC des Champs-Philippe à La Garenne-Colombes
- N° 2018-108 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Monsieur Sylvain Barbudo
- N° 2018-109 Contrat avec la société SVP d'information, aide à la décision, soutien et accompagnement opérationnel par téléphone
- N° 2018-110 Modification n° 2 au marché n° AOO/2015/12-01 relatif à des prestations d'entretien des bâtiments communaux - lot 1, nettoyage et entretien des bâtiments communaux

- N° 2018-111 Contrat avec l'association Venez Danser relatif à l'organisation d'un thé dansant prévu le dimanche 8 avril 2018 au Théâtre de La Garenne
- N° 2018-112 Contrat avec l'association Venez Danser relatif à l'organisation d'un thé dansant prévu le dimanche 7 octobre 2018 au Théâtre de La Garenne
- N° 2018-113 Demande de subvention auprès de la Préfecture des Hauts-de-Seine au titre de la sécurité routière
- N° 2018-114 Contrat avec Isa'Music relatif à l'organisation d'un thé dansant prévu le dimanche 10 juin 2018 au Théâtre de La Garenne
- N° 2018-115 Avenant n° 2 au contrat de service Espace Citoyens Premium avec le Société Arpège
- N° 2018-116 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Monsieur David Le Korvec
- N° 2018-117 Attribution de la concession funéraire n° 18751
- N° 2018-118 Attribution de la concession funéraire n° 18753
- N° 2018-119 Attribution de la concession funéraire n° 18754
- N° 2018-120 Attribution de la concession funéraire n° 18755
- N° 2018-121 Attribution de la concession funéraire n° 18757
- N° 2018-122 Attribution de la concession funéraire n° 18758
- N° 2018-123 Attribution de la concession funéraire n° 18759
- N° 2018-124 Attribution de la concession funéraire n° 18760
- N° 2018-125 Attribution de la concession funéraire n° 18761
- N° 2018-126 Attribution de la concession funéraire n° 18762
- N° 2018-127 Attribution de la concession funéraire n° 18763
- N° 2018-128 Demande de subvention relative à l'acquisition des équipements nécessaires à l'utilisation du procès-verbal électronique
- N° 2018-129 Démolition d'un pavillon et d'un bâtiment abri et sanitaires dans l'enceinte du cimetière sis 96 rue Jules Ferry à La Garenne-Colombes et cadastré section B numéro 275
- N° 2018-130 Construction d'une structure modulaire provisoire et démontable dans l'enceinte du cimetière sis 96 rue Jules Ferry à La Garenne-Colombes et cadastré section B numéro 275
- N° 2018-131 Démolition de la clôture de la crèche Verdun sise 19 avenue de Verdun 1916 - 49bis à 53 rue Pierre Sépard - 4 à 6 avenue Marcelline Binet - 60 à 68 rue Bonnin et cadastrée section D parcelle 250
- N° 2018-132 Réalisation d'une clôture pour la crèche Verdun sise 19 avenue de Verdun 1916 - 49 bis à 53 rue Pierre Sépard - 4 à 6 avenue Marcelline Binet - 60 à 68 rue Bonnin et cadastrée section D Parcelle 250
- N° 2018-133 Contrat avec la SARL EFIT relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 23 mars 2018 au Théâtre de La Garenne
- N° 2018-134 Contrat avec l'association Continuo relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 23 mars 2018 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2018-135 Mission de maîtrise d'œuvre relative à la création de deux fontaines place de la Liberté pour le compte de la Ville de La Garenne-Colombes
- N° 2018-136 Marché à procédure adaptée relatif à l'enlèvement et la destruction des archives communales pour les besoins de la Ville de La Garenne-Colombes
- N° 2018-137 Contrat relatif à la mise en place d'une plateforme d'exploration de données pour les besoins de la Ville de La Garenne-Colombes
- N° 2018-138 Contrat relatif à l'achat et à la fourniture d'équipements de diffusion et de sonorisation pour les besoins de la Ville de La Garenne-Colombes
- N° 2018-139 Demande de subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local pour 2018 (D.S.I.L.) pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments scolaires
- N° 2018-140 Avenant à la convention d'occupation précaire d'une partie de terrain sis 77 rue Bonnin conclue avec l'entreprise Eiffage Constructions Résidentiel

- N° 2018-141 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur du Syndicat des Copropriétés PROGESCO
- N° 2018-142 Contrat avec la société SARL Tympan Productions relatif à l'organisation d'un concert prévu le jeudi 21 juin 2018 dans le cadre de la fête de la musique
- N° 2018-143 Contrat avec Madame Aude Rean relatif à l'organisation d'un spectacle permanent prévu les samedi 23 et dimanche 24 juin 2018 dans le cadre de la fête de la Ville
- N° 2018-144 Contrat avec la société Surmesures Productions relatif à l'organisation d'un concert prévu le jeudi 21 juin 2018 dans le cadre de la fête de la musique
- N° 2018-145 Contrat avec l'association Atout Musique relatif à l'organisation d'un concert prévu le jeudi 21 juin 2018 dans le cadre de la fête de la musique
- N° 2018-146 Contrat avec l'association Zikjaz relatif à l'organisation d'un concert prévu le jeudi 21 juin 2018 dans le cadre de la fête de la musique
- N° 2018-147 Contrat avec la société de production Bell Intone relatif à l'organisation d'un concert prévu le jeudi 21 juin 2018 dans le cadre de la fête de la musique

M. le Maire

Avez-vous des questions sur les décisions que j'ai pu prendre en application de l'article 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ?

Pas de question ? Merci.

5.2 - Questions orales

M. le Maire

Nous passons maintenant aux questions orales. Elles sont écrites, comme leur nom l'indique.

J'ai une question de Mme Courty et M. Duclos d'un côté, et M. Conway et M. Champion de l'autre. Qui veut prendre la parole ?

M. Champion

Monsieur le Maire, cette question vous a été envoyée le 27 mars dans les délais prévus par le règlement intérieur pour vous permettre de préparer votre réponse. Conformément à ce même règlement, nous ne pourrions pas réagir à la réponse que vous ferez en séance.

Aux élections législatives de juin dernier, 56,85 % des votants, soit 4 848 Garennois, ont choisi Mme Hennion pour les représenter à l'Assemblée nationale. En février, Mme Hennion vous a sollicité pour mettre à sa disposition une salle municipale courant avril – date proposée le 12 – afin de pouvoir revenir vers nos concitoyens et rendre des comptes aux Garennois et à l'ensemble des habitants de la circonscription. Cette approche démocratique pour expliquer son action à l'Assemblée nationale et en circonscription a pu se faire sans problème à Courbevoie comme à Bois-Colombes. Cela n'a pas été le cas avec votre municipalité, qui a compliqué la réservation d'une salle par des artifices procéduriers en exigeant notamment que cette réservation soit faite par une liste élue du Conseil municipal, alors que Mme Hennion est députée, élue de la nation. De ce fait, Mme la députée a dû annuler ce projet sur la commune et nos concitoyens garennois ne bénéficieront pas, comme les autres communes de la circonscription, de la venue de notre députée.

Cette situation ne met pas en valeur notre ville. Elle ferait plutôt penser à une approche politico-partisane similaire à plusieurs de vos éditos du magazine d'information municipale et à des positions prises parfois au sein des conseils municipaux. Il ne s'agit peut-être que d'un manquement de courtoisie sans intention de vos services envers Mme la députée. Dans ces conditions, quelle solution digne d'un élu de la République pouvez-vous apporter à l'avenir afin qu'une telle situation extrêmement regrettable ne puisse pas se reproduire ? Nous vous remercions de votre réponse.

M. le Maire

Monsieur le Conseiller municipal, j'avoue ne pas comprendre cette affaire, ou alors, je la comprends très bien. La députée a fait une demande de salle pour une réunion. Nous lui avons répondu qu'elle pourrait avoir la salle qu'elle veut, le jour qu'elle veut, avec les moyens qu'elle veut. Cette réponse, nous la faisons à la députée. Je la ferais de la même manière à un sénateur ou à un député européen. Simplement, il y a une formalité à remplir, qui n'est quand même pas très grande, qui est de respecter le règlement intérieur du Conseil municipal, que nous respectons tous ici quand nous voulons une salle. Il n'y a donc aucun souci pour nous, la salle est toujours à la disposition de la parlementaire, qui plus est de la circonscription. Je demande simplement que le règlement soit respecté. Vous nous demandez quelle est la solution. Je vous dis de respecter le règlement. Par exemple, faites-vous même la demande. C'est très simple.

Quel est le vrai sujet ? A vous entendre, nous ne voudrions pas donner de salle. Le vrai sujet est simple : peut-être que la députée ne souhaite pas que vous fassiez vous-même la demande. Je ne suis pas le gardien de la cour d'école des difficultés que certains peuvent avoir à l'intérieur de leur parti en ne s'entendant pas les uns avec les autres. Je ne suis pas là comme un Casque bleu pour régler les problèmes internes à des partis. Dans le mien, il y a suffisamment à faire. Si vous voulez demander une salle pour la députée, demandez-la. Si la députée ne veut pas que ce soit vous qui demandiez la salle, comme il m'a été peut-être dit que c'était le cas, je n'y peux rien. C'est ainsi. Entendez-vous. Nous serons très heureux d'accueillir la députée. Ne venez pas nous reprocher les conséquences de votre dysfonctionnement. Nous avons les épaules larges, mais cela suffit.

Vous avez la parole, Madame Courty.

M. Conway

Voyez quand même à Bois-Colombes comment ils ont fait.

M. le Maire

Monsieur, il n'y a pas de débat après une réponse à une question. Je ne vous donne pas la parole. Je viens de vous répondre. Ce n'est pas parce que la députée refuse que vous, Christophe Conway, fassiez la demande, que je doive trouver une solution qui n'est pas en accord avec le règlement du Conseil municipal. Débrouillez-vous, mettez-vous d'accord avec elle.

Madame Courty.

Mme Courty

Monsieur le Maire, cette question vous a été envoyée le lundi 26 mars 2018 dans les délais prévus par le règlement intérieur pour vous permettre de préparer votre réponse.

Nous avons été alertés sur la fermeture définitive programmée dans le courant de l'année 2018 du bureau de poste des Vallées. Ce bureau a déjà subi de nombreux aménagements d'horaires dans l'accueil du public, voire des fermetures temporaires sur des périodes assez longues lors de périodes de vacances. Cela laisse donc à penser que ces aménagements préfiguraient une fermeture progressive. Le bureau de poste des Vallées est pourtant fréquenté, avec des temps d'attente non négligeables. Il représente un service de proximité essentiel dans un secteur enclavé de la ville, un service auquel sont particulièrement attachées les personnes âgées qui ne sont pas familières des outils numériques et auxquelles La Poste a déjà imposé une généralisation des machines automatisées en bureau et qui continuent pourtant de s'y rendre.

Le cas du bureau de poste des Vallées n'est pas isolé. En à peine 2 ans, ce sont 20 % des bureaux de vote du département des Hauts-de-Seine qui ont fermé leurs portes. Le phénomène est quant à lui national avec une réduction importante des effectifs entraînant une charge de travail accrue sur les bureaux ouverts de centre-ville. La Poste procède en général à la consultation du maire avant chaque décision de fermeture de bureau. Aussi, nous vous serions reconnaissants, Monsieur le Maire, si vous pouviez nous tenir informés de votre connaissance du dossier et du calendrier programmée de fermeture du bureau de poste des Vallées, de vos relations sur le sujet avec le groupe La Poste et de votre position quant à la fermeture annoncée d'un service de proximité dans le quartier des Vallées, son impact pour les habitants du secteur. Nous vous remercions.

M. le Maire

Chère Madame, je partage la totalité des éléments que vous avez cités. Je trouve absolument incroyable cette politique de fermeture des services publics. Nous sommes une ville de 30 000 habitants et nous avons besoin de services postaux.

Nous n'avons pas été mis au courant de cette fermeture. Nous l'avons appris par, comme vous dites, la bande, ce qui est tout à fait inacceptable. Il est vrai que le site est sous fermeture provisoire suite à un dégât des eaux dans l'immeuble et qu'il devait de toute façon être fermé dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'immeuble, immeuble que vous connaissiez bien, puisque c'est nous qui l'avons acheté avant de le revendre à l'office. Nous examinons avec La Poste une solution de redéploiement de leurs services sur la période transitoire. La question est ce qu'envisage La Poste. Je crains qu'elle n'envisage pas de rouvrir le bureau après l'opération. Je crains également qu'elle soit au-delà de toute capacité à entendre la demande des élus, que ce soit la vôtre ou la nôtre. Je le regrette évidemment.

Il se trouve que j'ai saisi le comité de quartier de l'association des commerçants de cette question importante pour qu'il voie si, avec La Poste, nous pouvons trouver des solutions alternatives, forcément dégradées, qui seraient, comme vous le savez, des traitements de courriers, timbres, colis, dans des bureaux déportés chez des commerçants. C'est une situation qui, de toute façon, serait moins bonne que la situation actuelle, et je la regrette.

Il se trouve, et c'est le fruit totalement du hasard, que j'ai été amené à dîner avec le président de La Poste dans mes fonctions au Parlement européen il y a 10 jours. Il venait parler des nouvelles directives européennes en matière de droit postal. Je lui ai parlé de la Poste de La Garenne-Colombes. Il a compris qu'il y avait une difficulté et il m'a promis de regarder. J'en ai profité pour lui évoquer la question du bureau que vous avez vous-même évoqué tout à l'heure qu'est la mairie annexe des Champs-Philippe, dans laquelle je souhaite qu'il y ait, non pas une Poste, mais au moins un service ou des services postaux à la population. Il m'a promis de regarder. J'attends maintenant sa réponse.

Comme vous le dites, il y a un mouvement national de fermeture des bureaux de Poste. Je crains que nous ne soyons emmenés dans cette vague qui dépasse le strict cadre garennois. Merci infiniment d'avoir posé cette question.

Je crois que nous en avons terminé avec les questions posées. Je vous souhaite de rentrer vous reposer chez vous. Un bon appétit à ceux qui n'ont pas dîné. Joyeuses Pâques et à bientôt.

La séance est levée à 23 heures 59.